



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

SYMPTTOM

2
0
1
8

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination parvu au Journal Officiel n°1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter : les résultats techniques ; les résultats financiers ; les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Table des matières

I. Contexte	3
A- Présentation de l'établissement	3
B- Compétences du SYMPTTOM	6
C- Organigramme du service en 2018	8
II. Indicateurs techniques	9
A- Les Eco-points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)	9
1. VERRE	9
2. PAPIERS	10
3. TEXTILES	12
4. HUILES DE VIDANGE	13
B- Les Déchetteries	17
1. Gestion	17
2. Horaires et conditions d'accès	18
3. Fréquentation des déchetteries	19
4. Types de déchets acceptés en déchetterie en 2018	21
5. Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2018	22
6. Prix du marché d'évacuation des bas de quai des déchetteries	32
7. Les ressourceries	33
C- Les Eco-Organismes	34
1. La Responsabilité Elargie des Producteurs	34
2. Evolution des soutiens des différents Eco-organismes	35
D- Traitement	36
1. Déchets issu de la collecte sélective	36
2. Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	43
III. Indicateurs financiers	56
A- Résultat des comptes administratifs	56
B- Participation des collectivités adhérentes	58
C- Budget unique	59
IV. Tri et Prévention des déchets	60
Programme Local de Prévention des déchets	60
Atelier « pneus »	60
Communication	61
Site internet	61
Intervention auprès des scolaires	63
Cartographie des Eco-Points	64
V. Projets du SYMPTTOM	65
Exploitation de l'ISDND	65
Déchetteries	65
Tri des déchets issus de la collecte sélective	66
VI. Bilan	67

I. Contexte

A- Présentation de l'établissement

Le SYndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilées de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) a été créé le 27 juin 2002.

Il est issu du SICTOM auquel adhéraient les communes suivantes : BAS en BASSET, BEAUZAC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT MAURICE de LIGNON, SAINTE SIGOLENE, La CHAPELLE d'AUREC, LES VILLETES, SAINT PAL de MONS et VALPRIVAS. Il modifie ses statuts et change de dénomination avec l'adhésion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et le retrait à titre individuel des communes de BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES.

Le 27 septembre 2010, la Communauté de Communes des Sucs (à l'exception des communes de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET) adhère au syndicat.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a engendré la modification de la cartographie des collectivités territoriales du département. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Les Marches du Velay a fusionné avec la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon, pour ne former qu'une seule et même collectivité : la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron.

Ceci a modifié le périmètre du SYMPTTOM, qui a intégré une nouvelle commune : Malvallette.

Liste des 16 communes adhérentes au syndicat au 1^{er} janvier 2018 :

- **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES, BAS en BASSET, VALPRIVAS, MALVALETTE (9 communes).
- **Communauté de Communes des Sucs** : ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE de LIGNON, YSSINGEAUX à l'exclusion de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET (7 communes).

Le territoire couvert par le syndicat est de type semi-rural d'une surface de 478,63 km² :



La population légale 2015 du territoire entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018

	Population municipale	Population totale*	Population DGF
Araules	598	617	830
Beaux	820	833	999
Bessamorel	431	443	476
Grazac	1 038	1 070	1 186
Lapte	1 704	1 747	1 998
Saint-Maurice-de-Lignon	2 561	2 630	2 782
Yssingaux	7 122	7 658	7 971
Total CC des Sucs	14 274	14 998	16 242
Bas-en-Basset	4 333	4 421	4 714
Beauzac	2 904	2 972	3 346
La Chapelle-d'Aurec	984	999	1 035
Les Villettes	1 378	1 401	1 491
Malvalette	813	827	902
Monistrol-sur-Loire	8 793	9 224	9 450
Saint-Pal-de-Mons	2 272	2 320	2 473
Sainte-Sigolène	5 959	6 103	6 261
Valprivas	483	494	611
Total CC « Marches du Velay-Rochebaron »	27 919	28 761	30 283
Total SYMPTTOM	42 193	43 759	46 525

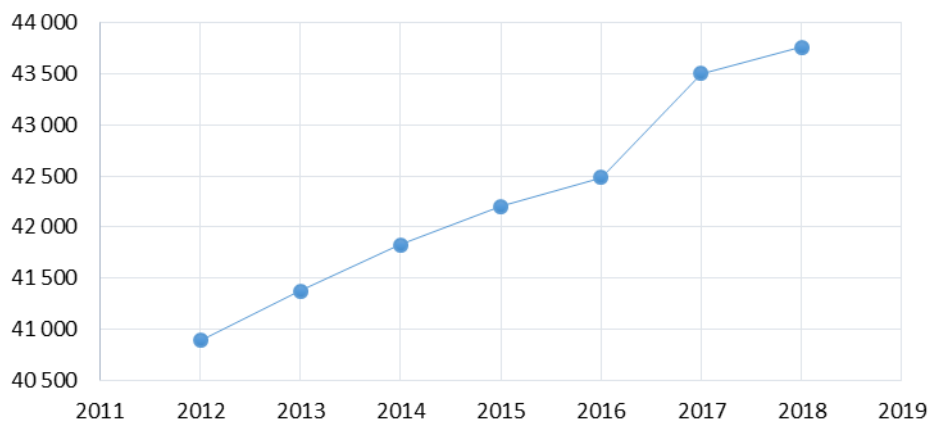
La **population municipale** correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La **population totale** comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La **population DGF** correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

* La population totale est la population de référence pour l'ensemble des calculs réalisés dans le présent rapport, de nombreux organismes utilisent cette population pour le calcul de ratios ou de soutiens financiers.

Evolution de la population totale sur le territoire du SYMPTTOM



Evolution de la population DGF

	2017	2018	Evolution 2017/2018
CC Marches du Velay-Rochebaron	30 286	30 283	-0,01%
CC des Sucs	16 112	16 242	0,81%
TOTAL	46 398	46 525	0,27%

B- Compétences du SYMPTTOM

Par délibération n°2014.12.36, en date du 3 décembre 2014, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. Ces nouveaux statuts modifient les compétences du SYMPTTOM et en renforcent notamment leur caractère obligatoire.

Par délibération n°2015.04.26, en date du 23 avril 2015, cette modification statutaire a été appliquée en date du 1^{er} octobre 2015.

Par arrêté préfectoral n°DIPPAL/BB/2016/257, en date du 27 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, cette modification des compétences a été appliquée en date du 1^{er} janvier 2017.

Les compétences du SYMPTTOM se présentent comme suit :

Compétences obligatoires

- le traitement :
 - des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,
 - des encombrants,
 - des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) ou des Déchets d'Activités Economiques (D.A.E) tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE,
- la création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires,
- les actions de prévention ou d'évitement ainsi que la promotion, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets produits sur le territoire.

Compétences facultatives

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles,
- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif avec la mise en place de bacs spécifiques.

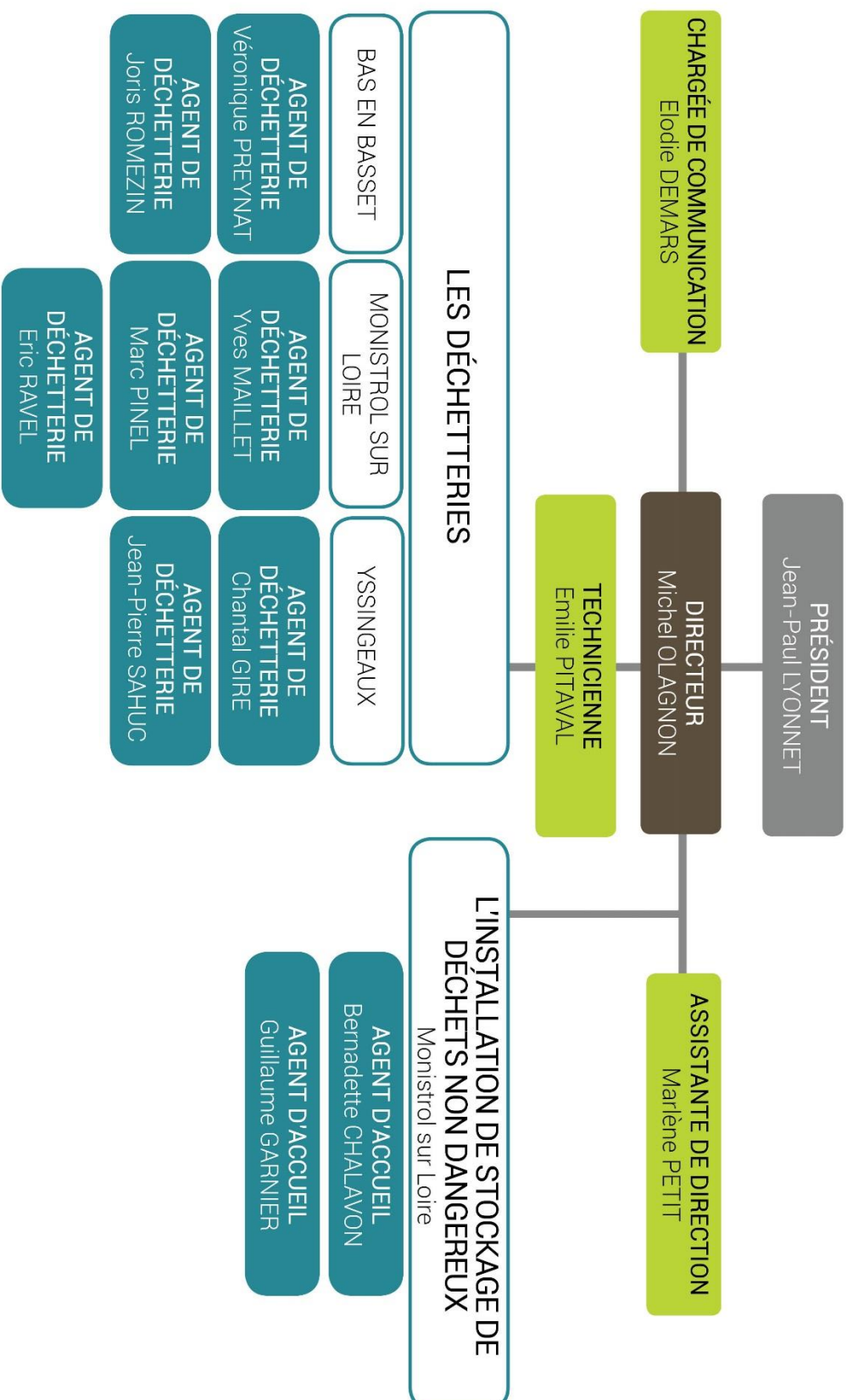
La fusion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et de la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon, ainsi que l'élargissement des compétences obligatoires des EPCI, initié par la loi NOTRe, a entraîné l'intégration des communes de Bas-en-Basset et de Valprivas à cette nouvelle Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron. La compétence relative à la gestion des déchets sur ces deux communes est exercée de manière obligatoire par cette nouvelle entité depuis le 1^{er} janvier 2017.

La collecte des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables a donc été confiée à la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert de compétence fut accompagné de la mutation des deux agents SYMPTTOM dédiés à cette mission.

Répartition des compétences déchets au sein du syndicat

	Compétences	Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités
		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire	
CC Les Marches du Velay-Rochebaron (CCMV)	Collecte des OMR			CCMVR
	Collecte multi-matériaux			CCMVR
	Collecte sélective des PAPIERS		SYMPTTOM / SUEZ	
	Collecte sélective du VERRE		SYMPTTOM / SOLOVER	
	Déchetterie de Bas-en-Basset (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie de Bas-en-Basset (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Déchetterie de Monistrol-sur-Loire (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie de Monistrol-sur-Loire (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de Monistrol-sur-Loire	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC des Sucs (CCDS)	Collecte des OMR			CCDS
	Collecte multi-matériaux			CCDS
	Collecte sélective du VERRE		SYMPTTOM / SOLOVER	
	Déchetterie d'YSSINGEAUX (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie d'YSSINGEAUX (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de Monistrol-sur-Loire	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	

C- Organigramme du service en 2018



II. Indicateurs techniques

A- Les Eco-points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)

1. VERRE



Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la gestion des colonnes VERRE sur l'ensemble du territoire.

La société SOLOVER assure la collecte dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Depuis 2015, le SYMPTTOM mène une politique de densification des colonnes VERRE sur son territoire. Cette campagne a débuté sur la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et s'est étendue sur la Communauté de Communes des Sucs.

Nombre de colonnes au 31 décembre 2018	
CC Marches du Velay-Rochebaron	174
CC des Sucs	108
Déchetterie Monistrol-sur-Loire	2
Déchetterie Bas-en-Basset	3
Déchetterie Yssingaux	2
Total déchetteries	7
TOTAL	289

Tonnage collecté en 2018 : 1 332,9 tonnes soit environ 30,46 kg/hab./an.

Coût de la prestation de collecte : 51 359,75 € TTC.

La moyenne nationale est de 31,7 kg/hab./an (données Citéo-2017).

Le VERRE collecté est apporté au centre de traitement Guérin SA à Andrézieux-Bouthéon.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
CC Marches du Velay-Rochebaron	553,7	627	599,9	589,2	592	831	856,1	3,02%
Bas-en-Basset*	91,2	107,9	148,8	138,9	142			
Valprivas*	17,3	12	17,2	16,5	17			
CC des Sucs					379	454,8	476,8	4,84%
TOTAL	662,2	746,9	765,9	744,6	1130	1285,8	1332,9	3,66%

* Bas-en-Basset, Valprivas et Malvalette sont intégrés à la C.C. Marches du Velay-Rochebaron

2. PAPIERS

Seule la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron est équipée de colonnes PAPIERS. Toutefois, une colonne test a été déployée sur la commune de Bessamorel au cours du second trimestre 2018.

Depuis avril 2017, c'est la société SUEZ qui assure la collecte des colonnes papiers, dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Le SYMPTTOM a été retenu par Eco-Folio (nouvellement appelé Citéo) dans le cadre d'un projet de densification de colonnes PAPIERS sur son territoire.

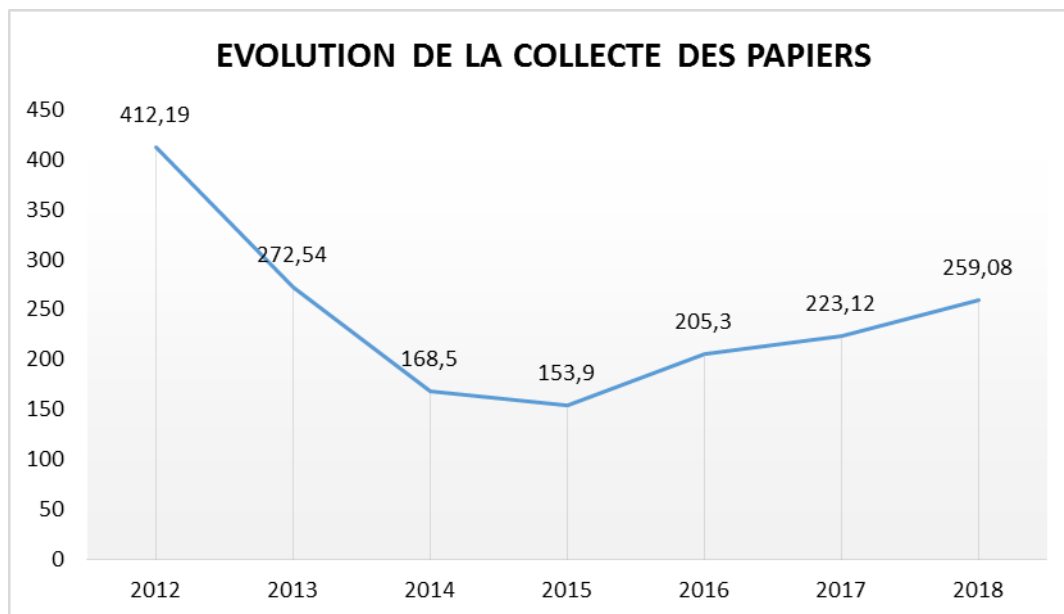


Nombre de colonnes au 31 décembre 2018	
CC Marches du Velay-Rochebaron	132
CC des Sucs	1
Déchetterie Monistrol-sur-Loire	5
Déchetterie Bas-en-Basset	3
Déchetterie Yssingaux	4
Total déchetteries	12
TOTAL	145

Tonnage collecté en 2018 : 259,08 tonnes soit environ [9 kg/hab./an](#).

Coût de la prestation : 22 779,63 € TTC.

Les PAPIERS collectés sont apportés au centre de tri de SUEZ RV à Firminy.



Après une chute constante du tonnage issu des colonnes PAPIERS, liée à la mise en place des bacs jaunes en 2013, sur la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, on observe une reprise relative (+45%) des tonnages issus des colonnes PAPIERS (entre 2015 et 2018).

Le SYMPTTOM : une collectivité exemplaire dans la gestion des PAPIERS

Trois indicateurs jugent de l'exemplarité des collectivités dans leur gestion des papiers :

- la performance économique,
- la performance technique
- l'incitation des usagers.

Ainsi, avec la densification des colonnes PAPIERS, la mise à jour des consignes de tri et l'optimisation des coûts, le SYMPTTOM fait partie du réseau des collectivités nationales exemplaires.



Recyclage des papiers

Les Collectivités Exemplaires

Rechercher

OK

+

-

réinitialiser

TOP Economique

TOP Technique

TOP Economique+Technique

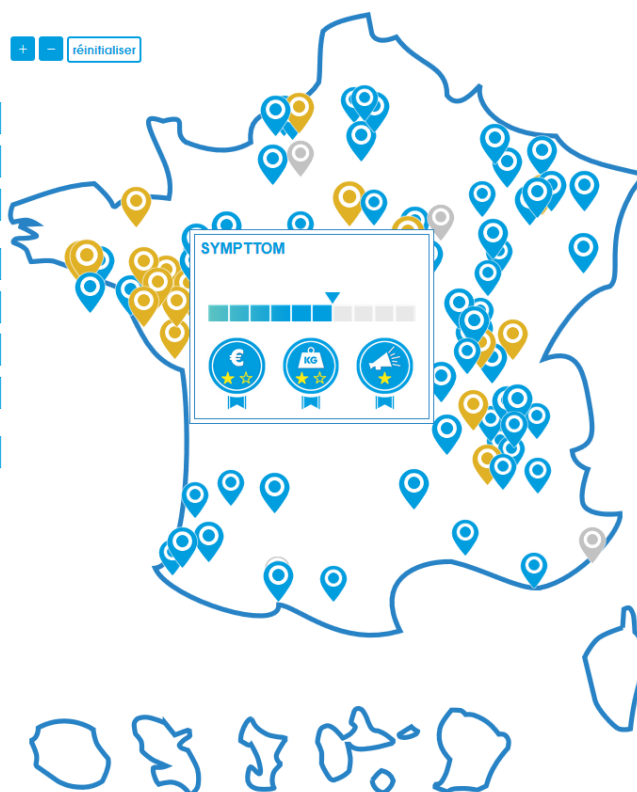
Collectivités Rurales

Collectivités Urbaines

Collectivités Mixtes

Collectivités Touristiques

Tout afficher



3. TEXTILES

Une convention entre AVI 43 et le SYMPTTOM fixe les modalités de mise en place et de collecte de colonnes textiles sur le territoire.

Tonnage collecté en 2018 : 264 tonnes soit environ 6 kg/hab./an.

La moyenne nationale est de 3,4 kg/hab./an (données Eco-TLC-2017).

La collecte est réalisée gracieusement par l'association AVI 43, qui gère pour son propre compte la revente des matériaux.

	Communes	Nombre de colonnes	Tonnage 2018
CC Marches du Velay-Rochebaron	Bas-en-Basset	1 + 1 bunker*	46
	Beauzac	1	12
	La Chapelle d'Aurec	2	2
	Les Villettes	1	5
	Monistrol-sur-Loire	5 + 1 bunker*	89
	Sainte-Sigolène	2	16
	Saint-Pal-de-Mons	1	8
	Valprivas	1	3
	Total	14 + 2 bunkers*	181
CC des Sucs	Araules	2	5
	Beaux	1	3
	Bessamorel	1	2
	Grazac	1	5
	Lapte	2	11
	Saint-Maurice-de-Lignon	1	9
	Yssingaux	4 + 1 bunker*	46
	Total	12 + 1 bunker*	83
	TOTAL	26 + 3 bunkers	264

* 1 bunker est équivalent à 3 colonnes classiques



4. HUILES DE VIDANGE

Quelques colonnes d'huiles de vidange usagées étaient encore présentes sur le territoire des communes de Beauzac, Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons, Valprivas, Saint-Maurice-de-Lignon. Pour des raisons environnementales, certaines d'entre elles ont été retirées fin 2018.

Les huiles de vidanges sont à apporter en déchetteries (Monistrol-sur-Loire, Bas-en-Basset et Yssingeaux), où sont mis à disposition des colonnes conformes à la réglementation. Elles sont collectées par la société CHIMIREC.

	Communes	Nombre de colonnes	Tonnage 2018
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Déchetterie Bas-en-Basset	2	5,22
	Déchetterie Monistrol-sur-Loire	2	10,98
	Beauzac	1	/
	Valprivas	1	/
	Saint-Pal-de-Mons	1	1,8
	Sainte-Sigolène	2	2,34
	Total	9	20,34
C.C. des Sucs	Déchetterie Yssingeaux	1	8,28
	Total	1	8,28
	TOTAL	10	28,62



5. DASRI

DASRI : Déchets d'Activités à Risques Infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles.

La collecte des DASRI s'effectue au sein des pharmacies listées ci-dessous :

	Communes	Pharmacie	Adresse
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Bas-en-Basset	Pharmacie COTTIER Pierre-Michel	2, rue du 11 Novembre
	Beauzac	Pharmacie de la Madeleine	6, place du Pré Clos
	Monistrol-sur-Loire	Pharmacie ROCHE	20, avenue de la Libération
		Pharmacie CHOMETTE M. Hélène	avenue J. Martouret
		Pharmacie DANTHONY-ROUX	4, Faubourg Carnot
	Sainte-Sigolène	Mme CAMUS CROUZOUOLON Nicole	1, rue Notre Dame des Anges
		Pharmacie BAURE Roman	15, rue Charles Dupuy
C.C. des Sucs	Saint-Pal-de-Mons	Pharmacie St Pal	5, rue Centrale
	Saint-Maurice-de-Lignon	Pharmacie des Sucs	35, rue Nationale
	Yssingeaux	Pharmacie Manisolle	12, place de la Calade
		Pharmacie Morel Josiane	36, place du Maréchal Foch
		SELARL Pharmacie SAVEL	26, rue des Fossées

Répartition des Points d'Apport Volontaire sur le territoire et détail des quantités de déchets collectés

		NOMBRE D'HABITANTS (*)	VERRE						PAPIERS		TEXTILES	HUILES
			NOMBRE DE COLONNES	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	TONNAGES			KG/hab/an (année 2018)	NOMBRE DE COLONNES	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	NOMBRE	NOMBRE
					2018	2017	Evolution 2017/2018					
CC. MARCHES DU VELAY ROCHEBARON	BEAUZAC	2 987	18	166	86,13	82,38	4,6%	28,84	15	199	1	1
	LA CHAPELLE D'AUREC	1018	8	127	29,27	29,04	0,8%	28,75	6	170	2	0
	LES VILLETES	1 424	9	158	41,47	39,76	4,3%	29,12	7	203	1	0
	MONISTROL SUR LOIRE	9 188	44	209	238,66	228,66	4,4%	25,98	36	255	5	0
	SAINT PAL DE MONS	2 330	15	155	81,95	79,73	2,8%	35,17	14	166	1	0
	SAINTE SIGOLENE	6 062	38	160	151,46	148,66	1,9%	24,99	29	209	2	0
	BAS EN BASSET	4 438	35	127	128,63	129,39	-0,6%	28,98	22	202	1	0
	VALPRIVAS	507	4	127	17,47	17,61	-0,8%	34,47	4	127	1	1
	MALVALETTE	843	4	211	22,64	15,84	43,0%	26,85	4	211	0	0
TOTAL		28 797	175	165	797,69	771,07	3,5%	27,70	137	210	14	2
CC. DES SUCS	ARAULES	614	11	56	25,10	23,97	4,7%	40,88			2	0
	BEAUX	847	11	77	30,39	29,46	3,1%	35,88			1	0
	BESSAMOREL	458	3	153	17,06	17,85	-4,4%	37,24			1	0
	GRAZAC	1 077	11	98	33,95	31,82	6,7%	31,52			1	0
	LAPTE	1 750	14	125	64,41	59,87	7,6%	36,81			2	0
	SAINT MAURICE	2 649	14	189	73,57	69,76	5,5%	27,77			2	0
	YSSINGEAUX	7 686	41	187	201,30	188,08	7,0%	26,19			4	0
	TOTAL	15 081	105	144	445,77	420,80	5,9%	29,56			13	0
LES DECHETTERIES DU SYMPTOM	DECHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE		2		29,08	28,29	2,8%		5		1(**)	2
	DECHETTERIE DE BAS EN BASSET		3		28,86	28,10	2,7%		3		1(**)	2
	DECHETTERIE D'YSSINGEAUX		2		31,02	30,11	3,0%		4		1(**)	1
	TOTAL		7		88,95	86,50	2,8%		12		3	5

(*) Population légale totale

(**) 1 BUNKER

6. PAV : enterrés

8 Points d'Apport Volontaire ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron en 2018.

Les colonnes VERRE et PAPIERS sont en fonctionnement. Elles sont collectées par les sociétés Solover et Suez, au même titre que les colonnes aériennes.

	Communes	Localisation	Type d'équipement
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Monistrol-sur-Loire	allée du Château	enterré
		place de la Bascule	semi-enterré
		site Limousin	enterré
		rue des Violettes	semi-enterré
	Sainte-Sigolène	place des anciens de l'AFN	enterré
		espace Jean Chalavon	enterré
	La Chapelle d'Aurec	place de la Mairie	enterré
	Saint-Pal-de-Mons	parking CTM	enterré

B- Les Déchetteries

Déchetteries : *Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés, clôturés et surveillés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels (ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature).*

1. Gestion

Le SYMPTTOM gère trois déchetteries sur son territoire :

- déchetterie de Monistrol sur Loire, sis ZI Les Cheminches,
- déchetterie de Bas en Basset, sis lieu-dit La France,
- déchetterie d'Yssingeaux, sis ZI La Guide.

Une équipe de 8 agents de déchetterie assure l'accueil des usagers, le tri des déchets et l'entretien des sites. L'évacuation des déchets collectés est assurée par différents prestataires dans le cadre de marchés de prestations de services.

2. Horaires et conditions d'accès**DÉCHETTERIE DE BAS EN BASSET :**

📍 Lieu dit La France ☎ 04 71 65 28 96

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	FERMÉ	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	FERMÉ	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE :

📍 Lieu dit Les Cheminches ☎ 04 71 75 92 99

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	9H - 12H	14H - 17H	Mardi	9H - 12H	14H - 18H
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	FERMÉ		Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE D'YSSINGEAUX :

📍 Z.I. La Guide ☎ 04 71 56 01 78

HORAIRES D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRES D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	14H - 17H	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

L'accès aux déchetteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

3. Fréquentation des déchetteries

	Nombre de passages						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bas-en-Basset	21 815	19 719	25 446	30 633	35 797	38 021	40 868
Monistrol-sur-Loire	40 479	37 004	50 598	53 470	59 288	60 949	66 217
Yssingaux	-	-	-	-	27 108*	41 604	46 631
Total	62 294	56 723	76 044	84 103	122 193	140 574	153 716

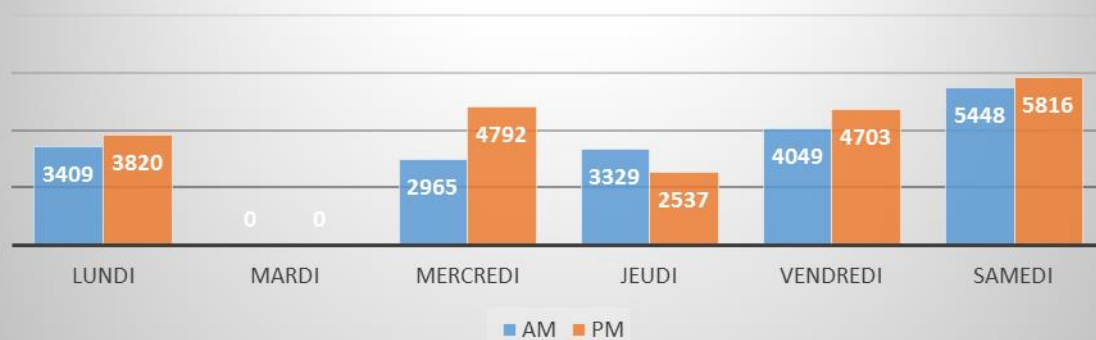
* Pour la déchetterie d'Yssingaux les chiffres de fréquentation correspondent à la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016.

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation constante de la fréquentation en déchetterie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

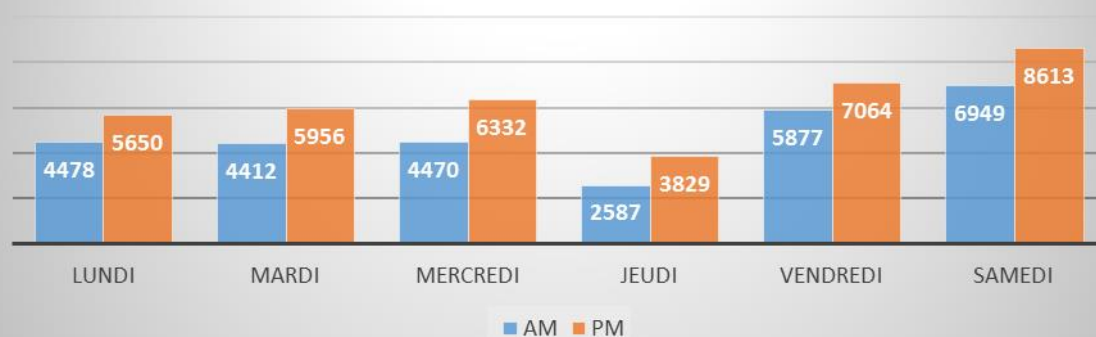
- la rénovation des déchetteries qui propose aux usagers des installations de qualité,
- la réalisation de campagnes de communication auprès des usagers,
- la gratuité d'accès pour les artisans et les commerçants depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il existe de fortes disparités de fréquentation au sein de chaque déchetterie, liées principalement aux saisons et aux conditions météorologiques.

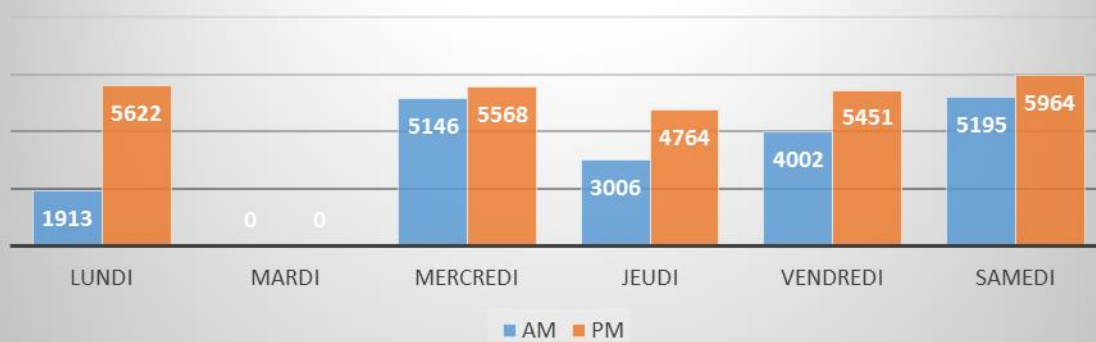
TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - BAS EN BASSET - 2018



TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - MONISTROL SUR LOIRE - 2018



TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - YSSINGEAUX - 2018



4. Types de déchets acceptés en déchetterie en 2018

LES DECHETS ADMIS A LA DECHETTERIE

	BOIS NON TRAITE Tri, broyage, valorisation de la matière → Combustible		PLASTIQUES Tri et recyclage → Nouveaux objets en plastique		DDS (Déchets Diffus Spécifiques) Traitement et incinération
	BOIS TRAITE Tri, broyage, valorisation de la matière ou recyclage → Bois aggloméré → Combustible		PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE Tri, recyclage → Nouvelles plaques de plâtre		DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) Démantèlement, tri, valorisation des matières, traitement des matières dangereuses
	CARTONS Mise en balle, recyclage → Nouveaux cartons		PNEUMATIQUES Broyage, recyclage ou valorisation → Sols synthétiques, combustibles		HUILES DE VIDANGE Régénération, réutilisation → Combustible
	DÉCHETS VERTS Broyage, compostage → Compost		BOITEILLES PLASTIQUES Tri, valorisation de la matière ou recyclage → Mobilier plastique, vêtements polaires		HUILES ALIMENTAIRES Régénération, réutilisation → Combustible
	DÉBLAIS / GRAVATS Concassage et réutilisation → Remblais		PAPIERS Tri, recyclage → Nouveaux papiers		PILES, ACCUMULATEURS ET BATTERIES Démantèlement, tri, valorisation des matières, traitement des matières dangereuses
	ENCOMBRANTS Déchets non valorisables, broyage → Enfouissement		TEXTILES Tri, réparation, lavage, réutilisation, recyclage, ou valorisation de la matière → Textiles, isolation, garnissage		LAMPES Démantèlement, tri, valorisation des matières, traitement des matières dangereuses
	MÉTAUX Tri, fonte de chaque type de métal, recyclage → Nouveaux objets en métal		VERRE Tri, recyclage → Nouveaux bouteilles en verre		RADIOGRAPHIES Traitement des matières dangereuses et incinération
	MOBILIER Démantèlement, tri par matériaux, recyclage ou valorisation		CARTOUCHES D'ENCRE Nettoyage, réutilisation → Nouvelles cartouches d'encre		

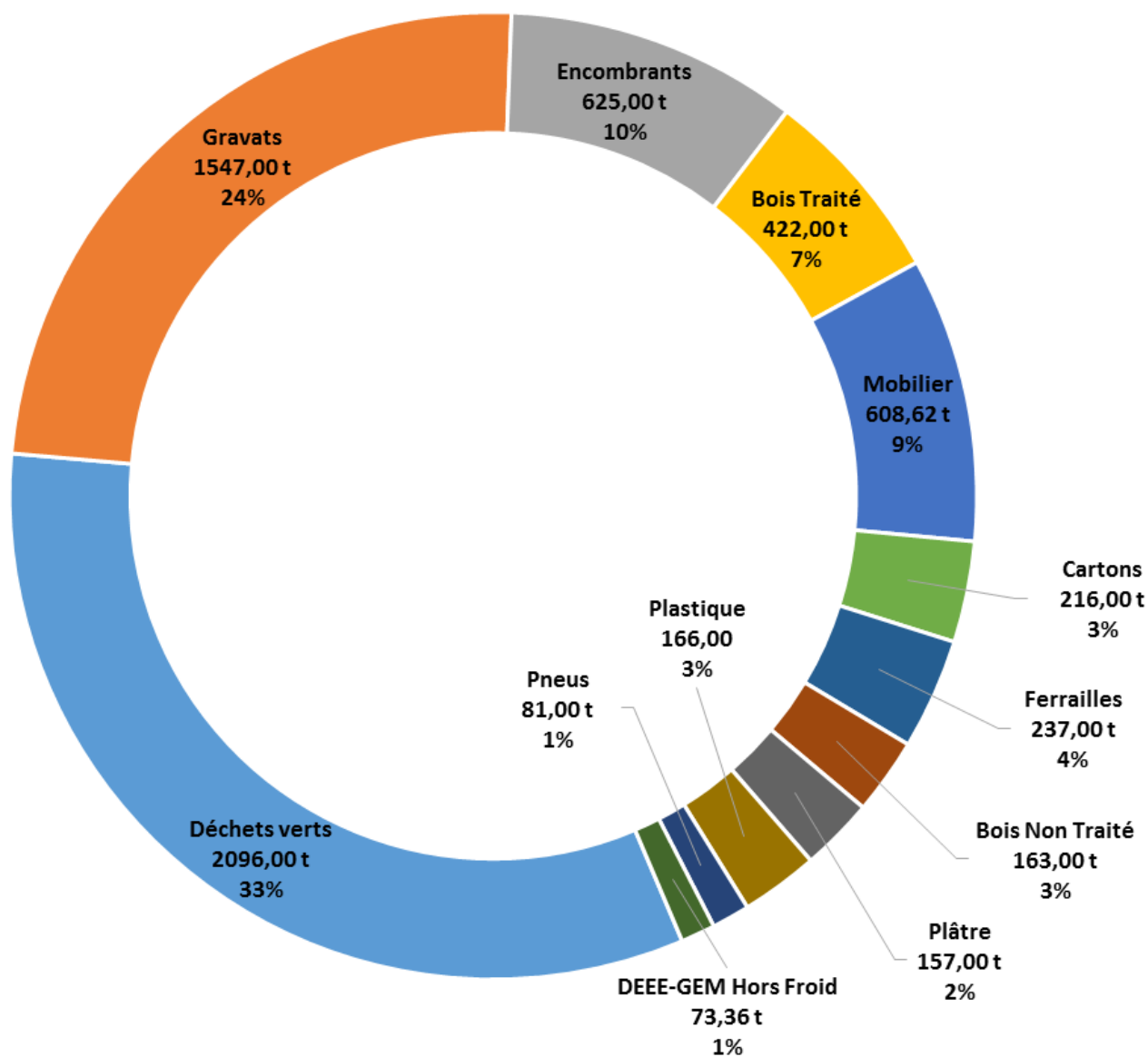
Objectif réemploi LOCAL RESSOURCERIE
Dans chaque déchetterie des espaces sont réservés aux objets encore en bon état, pouvant intégrer les filières du réemploi. Ils seront régulièrement récupérés par des associations caritatives du territoire.

LES DECHETS NON ADMIS A LA DECHETTERIE

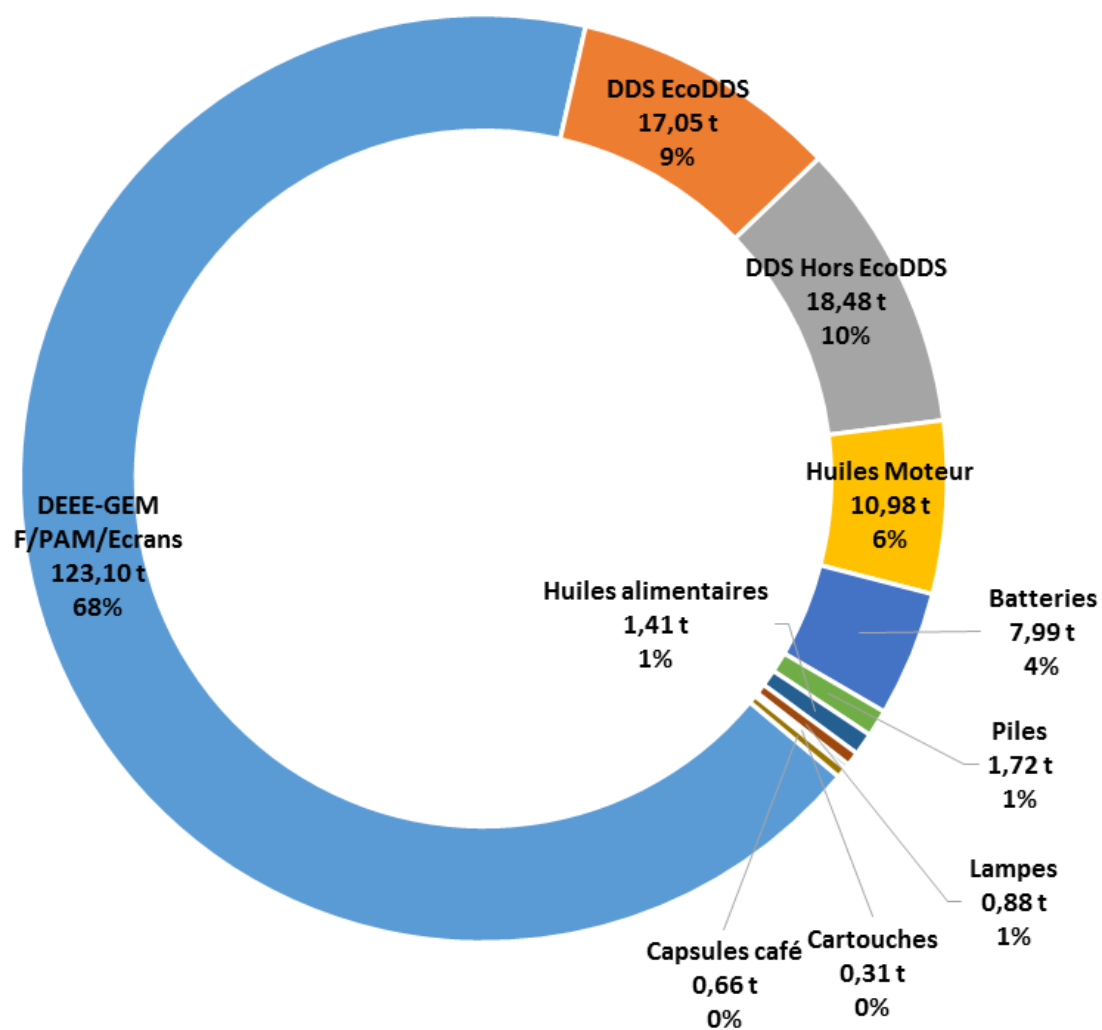
- Amiante
- Souches d'arbres
- Déchets dangereux des professionnels
- Les déchets radioactifs
- Les déchets à caractère explosif, les armes et munitions
- Pneus poids lourds et agricoles
- Médicaments
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Cadavres d'animaux
- Ordures Ménagères

Déchets dangereux

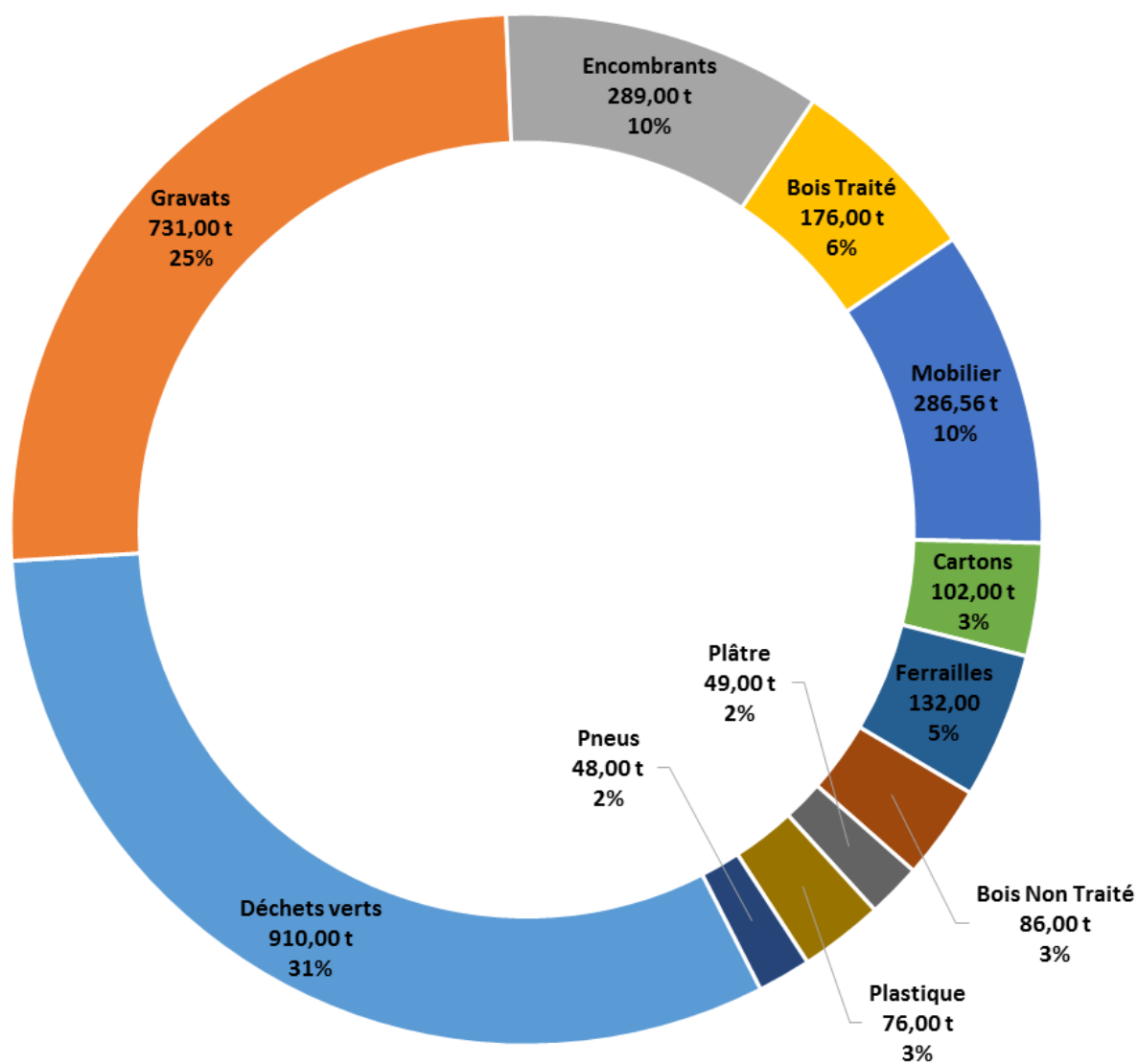
5. Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2018

Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2018 – Bas de quai

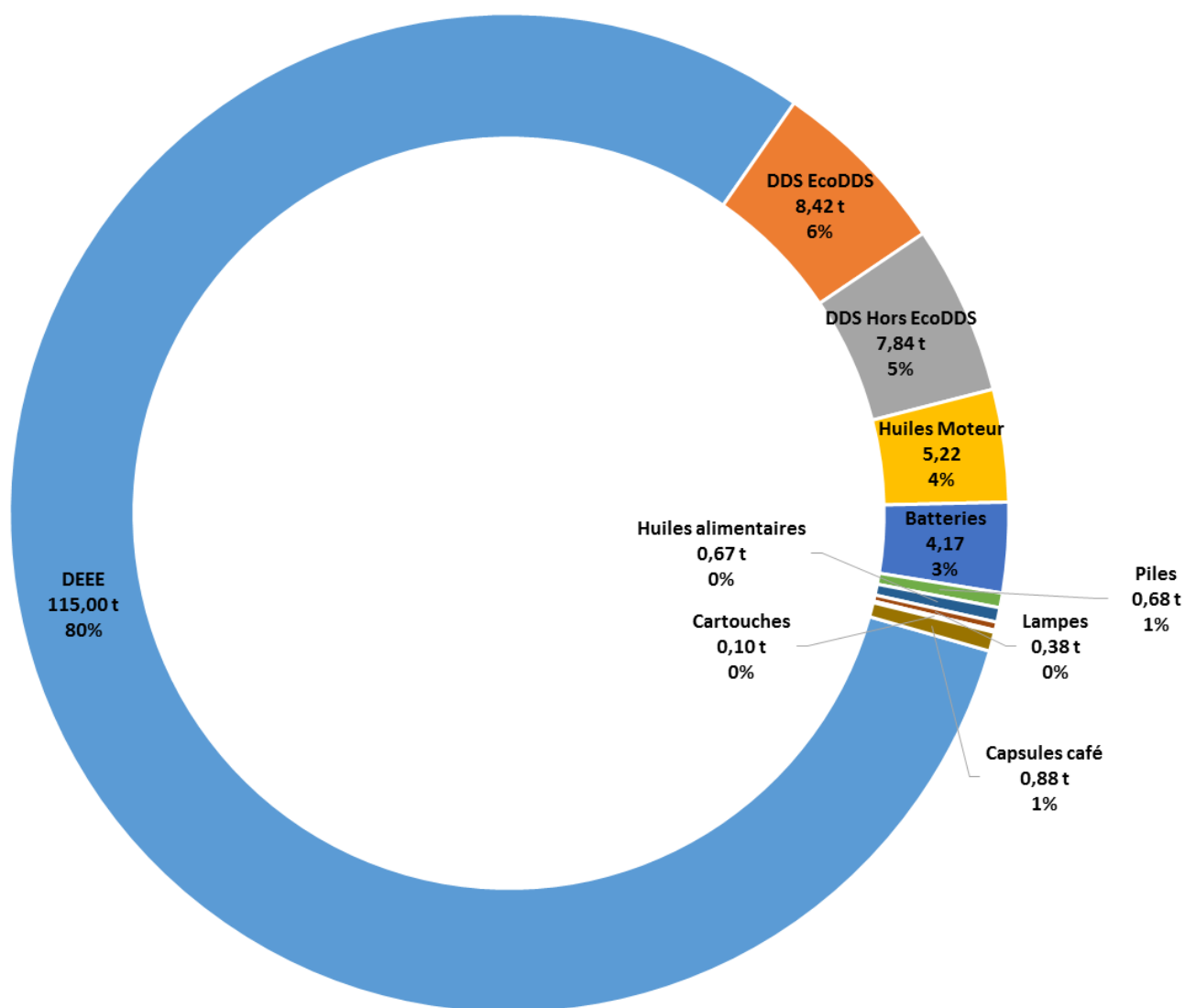
Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2018 – Haut de quai



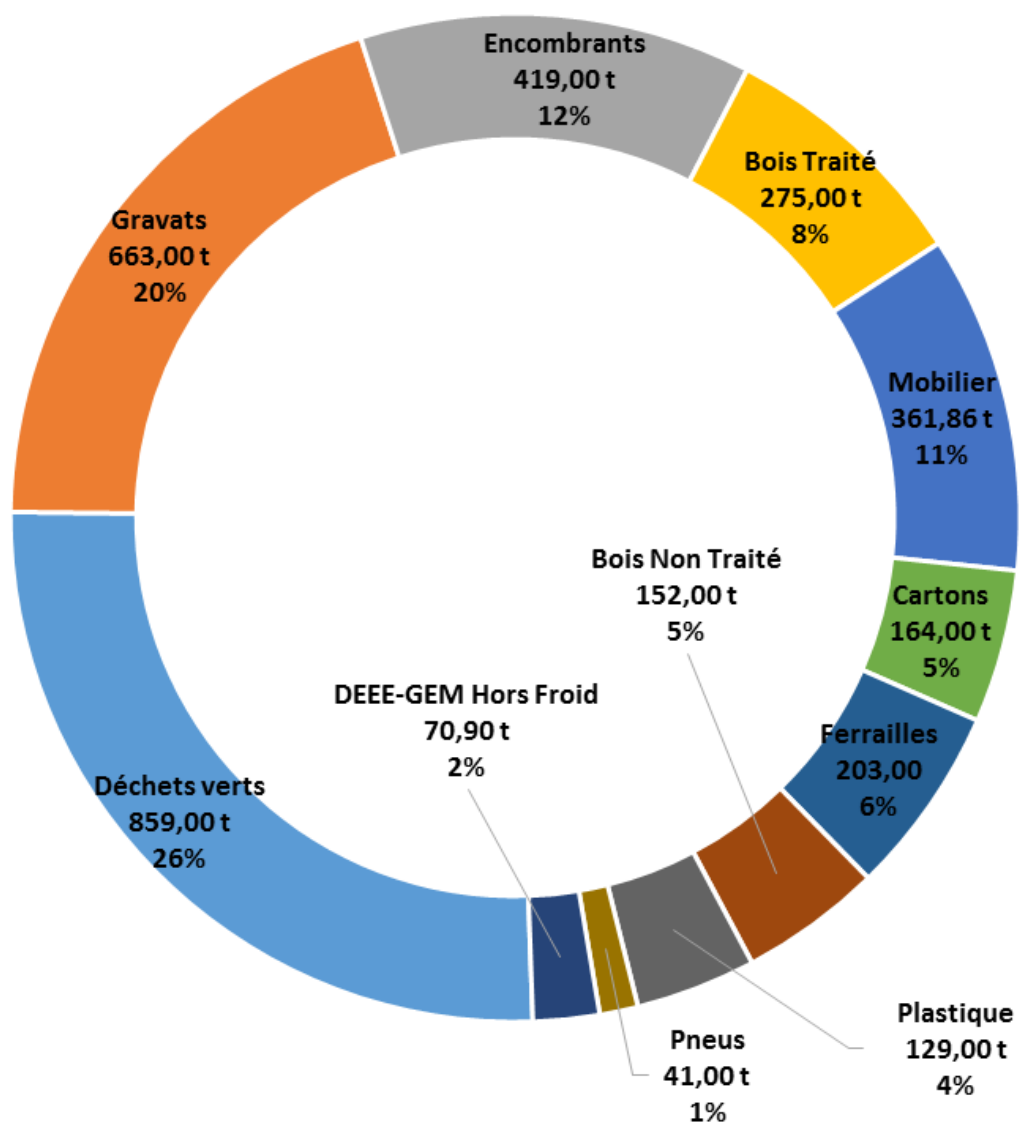
Tonnages BAS EN BASSET – 2018 – Bas de quai



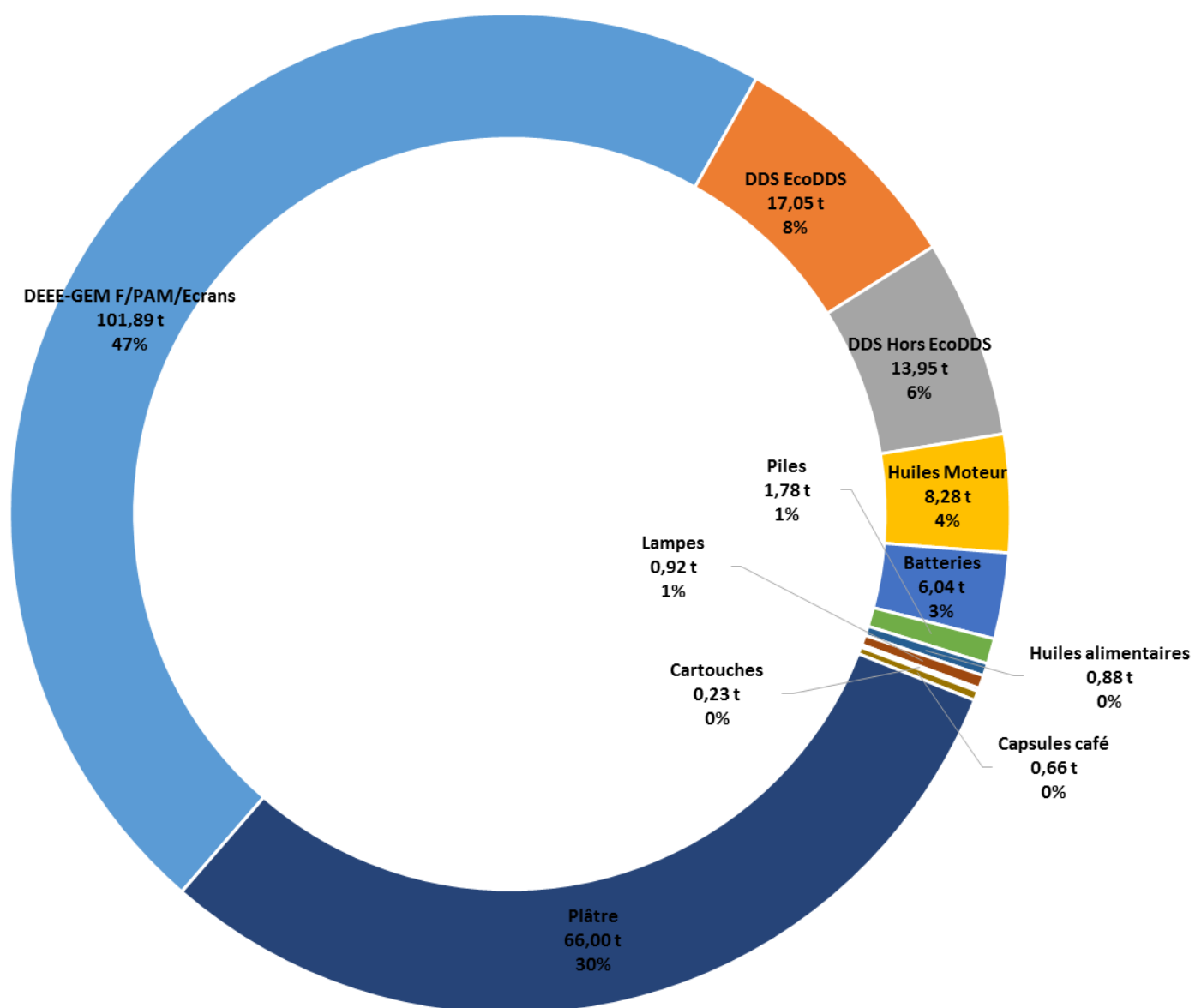
Tonnages BAS EN BASSET – 2018 – Haut de quai



Tonnages YSSINGEAUX – 2018 – Bas de quai



Tonnages YSSINGEAUX – 2018 – Haut de quai



Bilan des tonnages collectés en déchetterie de Monistrol-sur-Loire

Monistrol sur Loire	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 (%)
Déchets verts	1 584	1 603	1 537	1 547	1 573	2 007	1 758	2 096	19%
Déblais, gravats	1 280	1 446	1 367	1 263	1 320	1 724	1 627	1 547	-5%
Encombrants	1 610	1 522	1 473	1 049	721	750	690	625	-10%
Bois Traité	/	/	/	235	367	462	476	422	-11%
Mobilier	/	/	/	129	277	300	465		-100%
Cartons	236	265	236	195	222	240	206	216	5%
D3E	/	/	138	171	178	199	204	196	-4%
Ferrailles	384	335	177	170	177	200	230	237	3%
Bois Non Traité	225	199	172	151	121	159	145	163	12%
Plâtre	/	/	/	42	87	116	165	157	-5%
Plastiques	/	/	/	54	82	114	141	166	17%
Pneus	63	52	31	NC	66	53	88	81	-8%
DDS	15	12	10	19	26	36	46		-100%
Huiles Moteur	NC	/	/	12,6	11,25	6,3	9,36	10,98	17%
Batteries	8,7	5,50	2,60	4,30	7,20	4,66	8,07	7,99	-1%
Piles	2,33	2,13	1,80	2,44	1,99	2,04	2,27	1,72	-24%
Huiles alimentaires	NC	/	/	/	0,66	0,72	1,64	1,41	-14%
Lampes	/	/	0,25	0,50	0,42	0,27	1,13	0,88	-22%
Cartouches		/	/	/	/	/	0,38	0,31	-19%
Capsules café		/	/	/	/	/	0,77	0,66	-14%
Sous-total	5 408	5 442	5 146	5 044	5 238	6 373	6 265	5 929	-5%



Bilan des tonnages collectés en déchetterie de Bas-en-Basset

Bas en Basset	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 (%)
Déchets verts	807	892	964	967	677	810	636	910	43%
Déblais, gravats	849	737	697	886	628	647	650	731	12%
Encombrants	628	636	604	709	455	404	367	289	-21%
Bois Traité	/	/	/	5	256	246	234	176	-25%
Mobilier		/	/	/	/	103	200		-100%
Cartons	98	96	87	79	73	85	98	102	5%
D3E	/	/	77	81	91	104	103	115	11%
Ferrailles	163	158	106	99	101	59	141	132	-6%
Bois Non Traité	84	98	117	71	36	59	73	86	19%
Plâtre	/	/	/	/	8	23	49	49	1%
Plastiques	/	/	/	/	34	41	65	76	17%
Pneus	4	8	14	NC	24	33	42	48	14%
DDS	6	4	2	10	14	15	26		-100%
Huiles Moteur		/	/	6,32	6,45	4,5	6,12	5,22	-15%
Batteries	2,1	0,00	0,00	2,60	2,59	1,42	2,74	4,17	52%
Piles	0,87	0,50	0,81	0,69	1,10	1,45	0,73	0,68	-6%
Huiles alimentaires		/	/	/	0,22	0,25	0,63	0,67	8%
Lampes		/	0,12	0,15	0,29	0,22	0,29	0,38	31%
Cartouches		/	/	/	/	/	0,11	0,10	-14%
Capsules café		/	/	/	/	/	0,53	0,88	66%
Sous-total	2 642	2 630	2 669	2 917	2 407	2 634	2 693	2 725	1%



Bilan des tonnages collectés en déchetterie d'Yssingaux

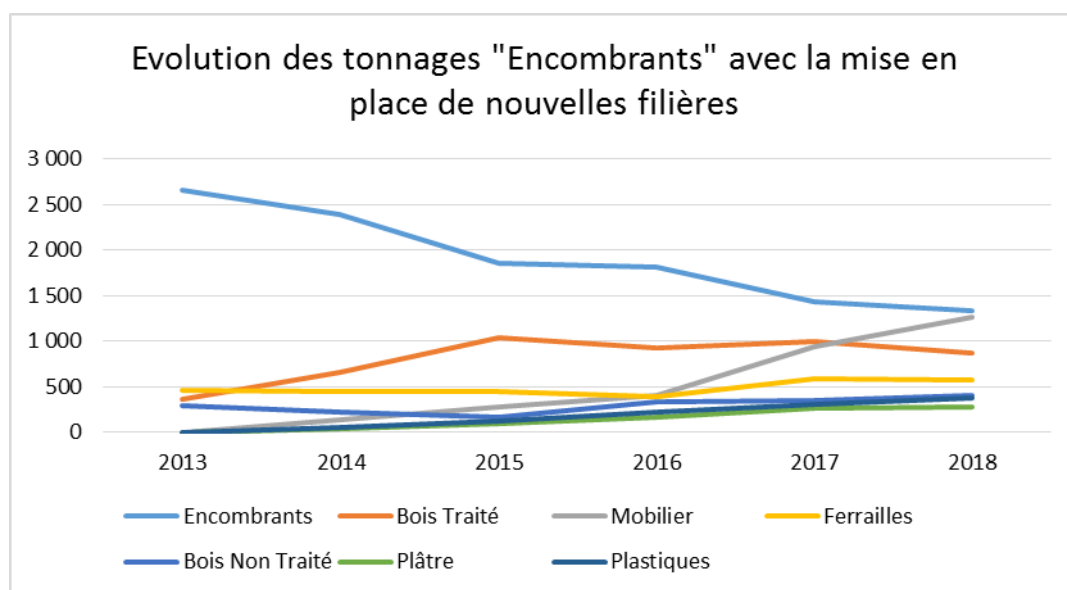
Yssingaux	Compétence de la communauté de communes des Sucs jusqu'au 30 septembre 2015, donnée fournie par la Communauté de Communes des Sucs				2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 (%)
	2012	2013	2014	2015				
Déchets verts	652	618	757	646	587	644	859	33%
Déblais, gravats	527	674	641	656	485	608	663	9%
Encombrants	541	583	625	676	651	376	419	11%
Bois Traité	336	362	409	407	209	286	275	-4%
Mobilier	/	/	/	/	/	272		-100%
Cartons	132	117	110	95	126	133	164	23%
D3E	109	109	110	123	144	170	173	2%
Ferrailles	169	174	171	162	132	213	203	-5%
Bois Non Traité	*	*	*	*	113	127	152	19%
Plâtre	/	/	/	/	28	52	66	27%
Plastiques	/	/	/	/	63	104	129	24%
Pneus	23	28	23	28	23	46	41	-9%
DDS	17	19	18	19	27	38		-100%
Huiles Moteur		4,95	5,94	3,42	2,70	9,45	8,28	-12%
Batteries	/	/	/	/	3,18	3,14	6,04	93%
Piles	0,92	2,47	1,11	1,29	3,18	2,05	1,78	-13%
Huiles alimentaires	1,09	0,62	0,65	/	0,00	0,69	0,88	27%
Lampes	/	/	/	/	0,94	0,83	0,92	12%
Cartouches	/	/	/	/	/	0,25	0,23	-9%
Capsules café	/	/	/	/	/	0,35	0,66	88%
Sous-total	2 508	2 691	2 871	2 817	2 598	3 087	3 162	2%

*mise en place de la benne mobilier en février 2017



Bilan des tonnages collectés en déchetteries du SYMPTTOM

SYMPTTOM	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 (%)
Déchets verts	1 584	3 147	3 119	3 271	2 896	3 403	3 039	3 865	27%
Déblais, gravats	1 280	2 710	2 738	2 790	2 604	2 855	2 885	2 940	2%
Encombrants	1 610	2 699	2 660	2 383	1 852	1 805	1 434	1 332	-7%
Bois Traité	/	336	362	649	1029	917	996	873	-12%
Mobilier	/	/	/	129	277	403	936	1257	34%
Cartons	236	493	440	384	390	450	437	482	10%
D3E	/	109	324	362	391	448	477	484	1%
Ferrailles	384	662	457	440	440	391	584	572	-2%
Bois Non Traité	225	297	289	222	156	331	345	401	16%
Plâtre	/	/	/	42	95	166	266	272	2%
Plastiques	/	/	/	54	116	218	310	370	20%
Pneus	63	83	73	23	119	108	175	170	-3%
DDS	15	33	31	47	59	78	109		-100%
Huiles Moteur	NC	/	4,95	24,86	21,12	13,50	24,93	24,48	-2%
Batteries	8,7	5,50	2,60	6,90	9,79	9,26	13,94	18,20	31%
Piles	2,33	3,55	5,08	4,24	4,37	6,66	5,04	4,19	-17%
Huiles alimentaires	NC	1,09	0,62	0,65	0,88	0,97	2,95	2,96	0%
Lampes	/	/	0,37	0,65	0,71	1,43	2,25	2,19	-3%
Cartouches		/	/	/	/	/	0,74	0,63	-15%
Capsules café		/	/	/	/	/	1,65	2,20	34%
Sous-total	5 408	10 132	10 138	10 832	10 462	11 606	12 045	13 074	9%



La mise en place de nouvelles filières dans les 3 déchetteries du SYMPTTOM a entraîné une diminution de 46 % du tonnage des encombrants collectés entre 2013 et 2017.

6. Prix du marché d'évacuation des bas de quai des déchetteries

Matériaux		Monistrol sur Loire	Bas en Basset	Yssingeaux	Total
Déchets verts	Tonnage	2 096	909,75	858,7	3 865
	Coût	79 705 €	36 414 €	32 644 €	148 764 €
Déblais, gravats	Tonnage	1 547	730,75	662,5	2 940
	Coût	12 389 €	7 315 €	12 609 €	32 313 €
Bois non traité	Tonnage	163,1	85,95	151,56	400,61
	Coût	1 634 €	1 379 €	2 577 €	5 589 €
Bois traité	Tonnage	421,8	176,4	275,2	873,4
	Coût	21 099 €	9 885 €	16 522 €	47 505 €
Plâtre	Tonnage	156,58	49,24	66,14	271,96
	Coût	14 562 €	4 678 €	6 614 €	25 854 €
Cartons - Papiers	Tonnage	215,9	102,45	163,99	482,34
	Coût	4 689 €	2 903 €	12 324 €	19 915 €
Ferrailles	Tonnage	236,88	131,96	202,98	571,82
	Coût	-20 973 €	-11 979 €	-21 000 €	-53 952 €
Batteries	Tonnage	7,989	4,169	6,042	18,2
	Coût	-3 831 €	-1 972 €	-2 707 €	-8 510 €
Déchets Diffus Spécifiques	Tonnage	28,94	13,09	21,84	63,871
	Coût	28 836 €	13 038 €	19 999 €	61 873 €
Total des tonnages		4 875	2 204	2 409	9 487
Total € T.T.C		138 110 €	61 660 €	79 581 €	279 351 €

Les coûts d'évacuation des encombrants et des plastiques sont intégrés dans le marché relatif à l'exploitation de l'ISDND.

Le coût de gestion des déchets verts représente 53% du coût global d'évacuation et de traitement des déchets collectés en bas de quai.

Evolution des coûts d'évacuation des matériaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Monistrol-sur-Loire	127 242 €	92 847 €	72 873 €	98 244 €	139 951 €	107 706 €	138 110 €	28%
Bas en Basset	64 242 €	44 610 €	38 727 €	52 860 €	66 283 €	47 634 €	61 660 €	29%
Yssingeaux	—	—	—	—	53 478 €	52 123 €	79 581 €	53%
Total	191 484 €	137 457 €	111 600 €	151 104 €	259 712 €	207 463 €	279 351 €	

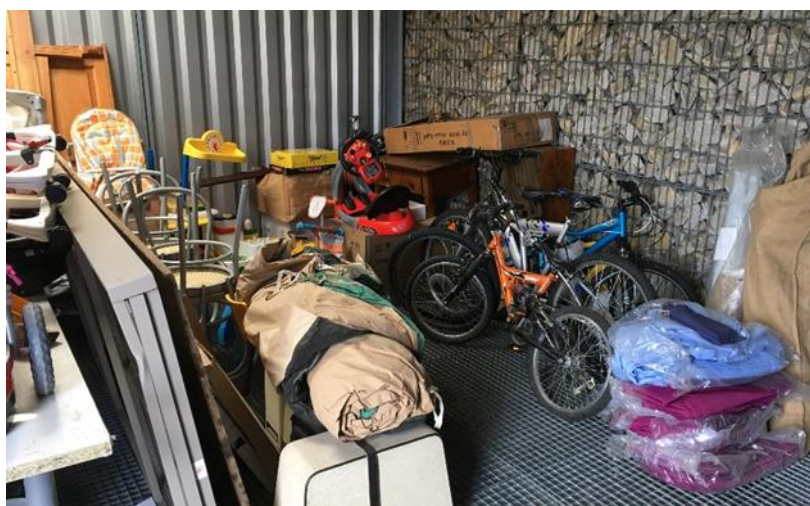
On observe une forte augmentation des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchetterie. Ceci est dû notamment à l'augmentation des fréquentations et des tonnages apportés en déchetteries.

7. Les ressourceries

Des espaces « ressourceries » sont présents dans chaque déchetterie, où sont stockés les objets apportés encore en bon état, pouvant intégrer directement les filières de réemploi.

Pour ce faire, des conventions ont été signées avec plusieurs associations, en charge de la redistribution des différents objets :

- Les Amis du Grand Toukou et du Cameroun
- Le Secours Catholique de Monistrol-sur-Loire
- Le Secours Catholique d'Yssingeaux
- IME Synergie 43
- Les Amis de Versilhac
- Emmaüs
- L'Association d'Entraide Pierre VALDO
- Au Fil de l'Eau – Les Jardins de Cocagne
- SKIPPY Club Yssigeaux



C- Les Eco-Organismes

En France, les dispositifs de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés concernent de nombreux produits usagés, et sont organisés en **filières** (= familles de déchets).

1. La Responsabilité Elargie des Producteurs

La Responsabilité Elargie des Producteurs consiste à faire prendre en charge financièrement par les producteurs et distributeurs, la gestion des déchets (collecte et traitement) engendrés par les produits qu'ils fabriquent et mettent sur le marché.

Le producteur établit alors une « éco-contribution », payée par les consommateurs à l'achat des produits, qui est ensuite reversée en partie aux **éco-organismes** dédiés.

Ces derniers sont des sociétés de droit privé, investies par les pouvoirs publics d'une mission d'intérêt général : prendre en charge la fin de vie des produits mis sur le marché.

Ainsi, grâce aux fonds qu'ils perçoivent, ils organisent les différentes filières, selon des agréments délivrés par l'Etat.

Ces filières de valorisation permettent de décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion de certains déchets, et ainsi de transférer le financement du contribuable vers le consommateur.

Ceci permet également de développer le recyclage de certains déchets et d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception, mais aussi de réduire la part des déchets enfouis.

2. Evolution des soutiens des différents Eco-organismes

	Eco-organisme	Déchets concernés	Type de soutien		Soutien 2012	Soutien 2013	Soutien 2014	Soutien 2015	Soutien 2016	Soutien 2017	Soutien 2018	Evolution 2018/2017 (%)
			Financier	Opérationnel								
	ECO SYSTEMES	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	x	x	/	16 992 €	19 763 €	26 230,20 €	36 736 €	40 123 €	39 770 €	-0,88%
	RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes usagées	x	x	/	700 €	/	1 000 €	/	/	/	/
	ECO DDS	DDS	x	x	/	3 431€	2 417 €	2 730,72 €	3 664 €	3 261 €	3 261 €	0%
	ECO MOBILIER	Mobilier	x	x	/	/	9 656 €	16 061 €	24 438 €	33 958 €	34 342 €	1%
	COREPILE	Piles et accumulateurs	x	x	/	/	/	/	/	/	/	/
	COLLECTORS	Cartouches d'imprimantes		x	/	/	/	/	/	/	/	/
	CITEO	Emballages ménagers recyclables	x	x	76 524 €	131 478 €	233 564 €	244 352 €	392 351 €	396 322 €	228 698 €	en attente totalité des soutiens*
		PAPIERS	x	x	10 536 €	16 775 €	23 207 €	22 509 €	34 772 €	34 722 €	51 663 €	48,79%
	ECO TLC	Textiles	x	x	2 619 €	2 643 €	2 643 €	2 661 €	4 094 €	4 094 €	4 104 €	0,25%
TOTAL					89 679 €	168 588 €	248 280 €	263 074 €	496 055 €	512 480 €	361 838 €	NC

* La totalité du soutien Citéo 2018 n'a pas encore été perçue, le liquidatif et le soutien au développement durable seront versés courant 2019.

D- Traitement1. Déchets issus de la collecte sélective

Le SYMPTTOM assure le traitement des déchets issus de la collecte sélective réalisée sur l'ensemble de son territoire.

a) Centre de tri

Le tri des déchets issus de la collecte sélective est assuré par SUEZ RV, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre leur valorisation matière :

- Bouteilles et flacons en plastique en PET Clair
- Bouteilles et flacons en plastique en PET Foncé
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD
- Briques (TETRA - PCC)
- Aluminium
- Acier
- Cartons/Papiers (PCNC)
- Journaux/magazines
- Gros de Magasin (cartons bruns...)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000 t/an.

La société SUEZ RV réalise pour le compte du SYMPTTOM 18 caractérisations par an (soit 1 toutes les 3 semaines). Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions de collecte au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de



matériaux : Acier, Aluminium, Papiers-Cartons, TETRA, PET Foncé, PET Clair, PEHD, Journaux Magazines, Gros de magasin, Refus. Les pourcentages moyens des 18 dernières caractérisations sont ensuite appliqués au tonnage total déposé par la collectivité afin de répartir l'ensemble des matériaux triés.

Les refus sont ensuite stockés à l'ISDND de Borde Matin à ROCHE la MOLIERE.

Ce marché de prestation de service a débuté au 1^{er} janvier 2016 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois. Il se décompose en 2 lots :

- Lot n° 1 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron,
- Lot n°2 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes des Sucs.

Le tri dit « multimatériaux » correspond au traitement des déchets issus des bacs à couvercle jaune, le tri dit « PAPIERS » au traitement des déchets issus des colonnes PAPIERS.

Détail des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2018, par SUEZ RV

	Lot n°1				Lot n°2		TOTAL	
	Multimatériaux		PAPIERS		Multimatériaux			
	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition
Entré	1372,66		259,08		702,48		2334,22	
Acier	39,3	2,9%	0,0	0,0%	22,2	3,2%	61,5	2,6%
Aluminium	4,8	0,4%	0,0	0,0%	12,9	1,8%	17,7	0,8%
E.M.R. Papiers-Cartons	306,1	22,3%	14,6	5,6%	115,7	16,5%	436,4	18,7%
TETRA	24,3	1,8%	0,0	0,0%	11,8	1,7%	36,1	1,5%
PET Foncé	35,0	2,6%	0,0	0,0%	16,7	2,4%	51,7	2,2%
PET Clair	63,4	4,6%	0,0	0,0%	29,2	4,2%	92,6	4,0%
PEHD	26,3	1,9%	0,0	0,0%	34,2	4,9%	60,4	2,6%
Journaux Magazines	364,8	26,6%	183,8	70,9%	219,8	31,3%	768,3	32,9%
Gros de Mag	209,2	15,2%	55,8	21,5%	110,5	15,7%	375,5	16,1%
Refus	278,8	20,3%	2,0	0,8%	140,3	20,0%	421,1	18,0%
Freinte	20,7	1,5%	2,9	1,1%	10,5	1,5%	34,1	1,5%

Ratios des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2018, par SUEZ RV

		CCMVR		CCDS		TOTAL	
		Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)
Bacs jaunes	Emballages légers hors JRM/GM	499,20	17,35	242,70	16,18	741,90	16,95
	JRM/GM	574,00	19,95	330,30	22,00	904,30	20,66
	Sous-Total	1073,2	37,31	573,0	38,20	1646,2	37,61
Colonnes papier		254,18	9,00				
TOTAL	Bacs jaunes + colonnes papiers	1327,4	46,15			1900,4	43,48

Les refus de tri ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

La moyenne nationale est de :

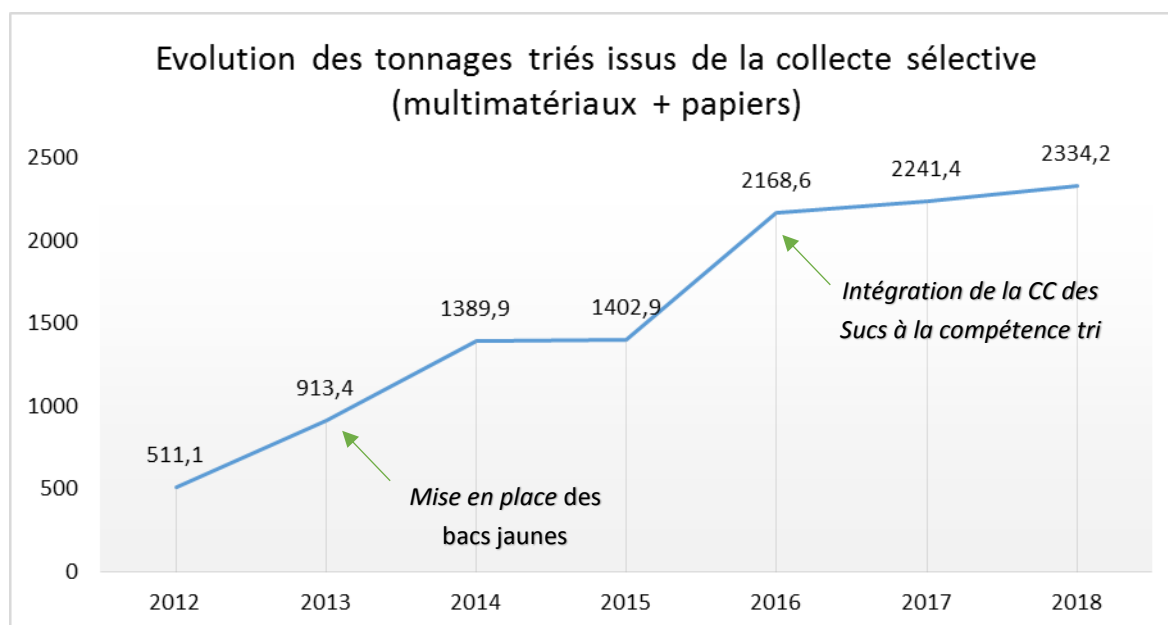
- 17,6 kg/hab./an pour les emballages légers (données Citéo-2017)
- 20,4 kg/hab./an pour les papiers (données Citéo-2017)

Evolution des tonnages triés issus de la collecte sélective

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Emballages ménagers en mélange (corps creux)*	98,9	72,4	/	/	/	/	/	
Multimatériaux Lot 1	/	568,5	1221,4	1249	1281,7	1333,2	1372,7	3,0%
Multimatériaux Lot 2	/	/	/	/	681,6	685,1	702,5	2,5%
Papiers Lot 1	412,2	272,5	168,5	153,9	205,3	223,1	259,1	16,1%
TOTAL	511,1	913,4	1389,9	1402,9	2168,6	2241,4	2334,2	4,1%
Quantité moyenne/habitant/an (kg)	19,1	33,8	50,9	51	51	51,5	53,3	

* Corps creux : bouteilles plastiques, boîtes de conserve....

Ces colonnes ont été supprimées au moment de la mise en place des bacs jaunes depuis le 1^{er} juin 2013.



La forte augmentation entre 2015 et 2016 est liée à l'intégration de la Communauté de Communes des Sucs. Rapportée à la population, la quantité de déchets recyclables apportés au centre de tri reste stable.

Les prix relatifs au traitement (tri et conditionnement) sont les suivants – valeur 2018 :

Coût du tri	
Lot n°1 :	
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Multimatériaux 139,88 €/t
	Papier 39,31 €/t
Lot n°2 :	
C.C. des Sucs	Multimatériaux 139,88 €/t

Le coût du tri des déchets issus de la collecte sélective pour 2018 s'élève à 300 455,02 € HT soit 330 500,52 € TTC.

b) Reprise des matériaux

Les matériaux issus de la collecte sélective, sont achetés par des repreneurs agréés au vu de leur valorisation. Ils sont repris à l'issue du traitement effectué au centre de tri, à l'exception du verre qui est directement repris à l'issue de la collecte (le coût du tri du Verre est déduit directement de sa valeur de reprise).

Les repreneurs indiqués dans les tableaux ci-dessous sont des repreneurs agréés dans le cadre du CAP Barème F de Citéo.

Les conditions de reprise du Papier (1.11 et 1.02) sont gérées dans le cadre du marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective.

Recettes liées à la reprise des matériaux (2018)

Repreneur	Standards	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4		TOTAL	
	Plastiques	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
PAPREC	PET Clair (Q4)	20,00	6 550,00 €	10,00	3 400,00 €	33,98	12 300,76 €	17,00	6 127,00 €	80,98	28 377,76 €
	PET Foncé (Q5)	8,00	712,00 €	14,50	1 290,50 €	13,00	1 149,00 €	12,00	1 038,00 €	47,5	4 189,50 €
	PEHD	7,26	1 593,02 €	0,00	0,00 €	16,00	3 920,00 €	0,00	0,00 €	23,26	5 513,02 €
	TOTAL	35,26	8 855,02 €	24,50	4 690,50 €	62,98	17 369,76 €	29,00	7 165,00 €	151,74	38 080,28 €
	Papiers/Cartons	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
SUEZ	PCNC (5.02)	69,32	4 991,04 €	152,97	11 013,84 €	115,11	8 287,92 €	108,96	7 845,12 €	446,36	32 137,92 €
	PCC (5.03)	7,30	80,30 €	9,56	105,16 €	6,00	66,00 €	13,00	143,00 €	35,86	394,46 €
	Déchetteries (1.05)	20,62	1 897,04 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	98,87	8 303,40 €	119,49	10 200,44 €
	GM (1.02)	86,16	1 139,20 €	73,14	2 559,90 €	135,29	4 735,15 €	98,08	3 432,80 €	392,67	11 867,05 €
	JRM (1.11)	190,80	7 628,04 €	0,00	0,00 €	276,75	20 756,25 €	205,20	15 390,00 €	672,75	43 774,29 €
	TOTAL	374,20	15 735,62 €	235,67	13 678,90 €	533,15	33 845,32 €	524,11	35 114,32 €	1667,132	98 374,16 €
	Aluminium	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
SUEZ	Alu (CS)	2,53	1 548,36 €	0,39	262,72 €	2,20	1 257,04 €	0,36	165,88 €	5,48	3 234,00 €
	TOTAL	2,53	1 548,36 €	0,39	262,72 €	2,20	1 257,04 €	0,36	165,88 €	5,48	3 234,00 €
	Acier	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
ArcelorMittal	Acier (CS)	13,50	1 982,65 €	17,50	2 652,76 €	13,00	1 933,30 €	18,50	2 588,23 €	62,5	9 156,94 €
	TOTAL	13,50	1 982,65 €	17,50	2 652,76 €	13,00	1 933,30 €	18,50	2 588,23 €	62,5	9 156,94 €
	Verre	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
Verallia	CCMV	207,76	5 800,60 €	199,67	5 574,78 €	273,77	7 643,65 €	174,89	4 882,85 €	856,085	23 901,88 €
	CCDS	112,71	3 146,90 €	111,08	3 101,46 €	151,76	4 237,25 €	101,23	2 826,43 €	476,792	13 312,04 €
	TOTAL	320,47	8 947,50 €	310,75	8 676,24 €	425,53	11 880,90 €	276,12	7 709,28 €	1332,877	37 213,92 €
TOTAL		745,96	37 069,15 €	588,81	29 961,12 €	1 036,86	66 286,32 €	848,09	52 742,71 €	3219,729	186 059,30 €

Total des recettes liées à la reprise des matériaux issus du tri : 186 059,30 €.

Evolution des recettes liées à la reprise des matériaux

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	59 904 €	110 897 €	131 890 €	113 929 €	174 068 €	183 017 €	186 059 €

L'augmentation des recettes constatée en 2018 est liée à une augmentation de certains prix unitaires de reprise suite à la renégociation des marchés et à une augmentation des tonnages.

2. Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND est située sur la commune de Monistrol-sur-Loire. Le site est communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de « Perpezoux ». Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole actuellement exploitée est l'alvéole D.



a) L'exploitation

Cette installation est exploitée par la société MOULIN SA pour le compte du SYMPTTOM dans le cadre d'un marché d'exploitation de 6 ans jusqu'en août 2019.

Ce marché comprend une partie exploitation, une partie travaux et une partie service.

Les casiers sont conçus de manière étanche, afin d'empêcher la diffusion des lixiviats dans le sol. Un système de drainage permet de récupérer les lixiviats qui sont stockés dans un bassin de rétention. Une partie des lixiviats est réinjectée dans les alvéoles afin d'accélérer la méthanisation des déchets. Au sein de chaque alvéole, un autre système de drainage permet de recueillir le biogaz produit par la dégradation des déchets. Lorsque les alvéoles sont pleines, une couverture définitive constituée de géo-membranes et de terre végétale est mise en place. Elle permet de rendre le casier totalement étanche et de prévenir les infiltrations d'eau. Cette couverture permet de maîtriser la recirculation des lixiviats et d'optimiser la production et la récupération du biogaz.

La capacité maximale de stockage annuelle autorisé est de 25 000 tonnes jusqu'en 2026.

b) Gestion administrative

Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Un agent du SYMPTTOM est en charge de réaliser la pesée des camions et de gérer l'ouverture et la fermeture du site. Il contrôle également la nature des déchets déposés dans l'alvéole. Un contrôle visuel avec prise de photo pour chaque déchargement de Déchets d'Activités Economiques.

c) Les tonnages enfouis à l'ISDND

Les types de déchets acceptés à l'ISDND :

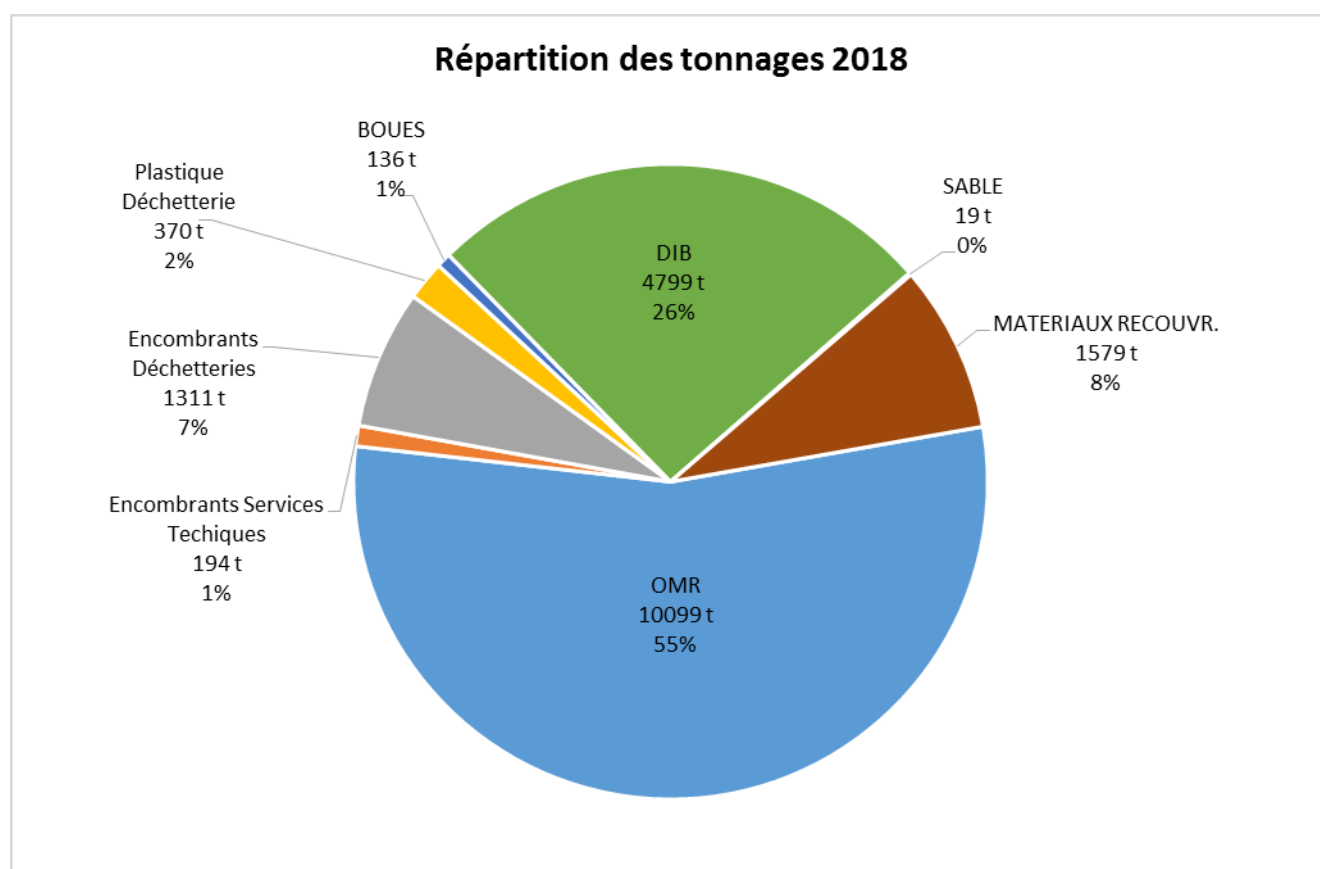
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages ne pouvant être ni triés et ni recyclés, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

Les Déchets d'Activités Economiques (D.A.E.) : ensemble des déchets générés par les entreprises, les industriels, les artisans...

Ces déchets se décomposent en plusieurs catégories :

- les déchets industriels banals (DIB) : déchets non inertes, non dangereux et non recyclables.
- les boues : industrielles ou issues du traitement de l'eau, ces boues ne contiennent pas de substances dangereuses et ont une siccité supérieure à 30%.
- les matériaux de recouvrement : déchets possédant des caractéristiques spécifiques pour le recouvrement des déchets enfouis et pouvant se substituer partiellement à l'apport de remblais pour éviter les envols et les remblais.
- le sable : déchet issu du dessablage lors des process de traitement de l'eau, ces sables ne contiennent pas de substances dangereuses.

Les encombrants et plastiques des déchetteries ou encombrants des communes : Déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être déposés ou pris en charge au même titre que les OMR. Ce sont des déchets non dangereux et non recyclables.



Détail des tonnages enfouis en 2018 (tonnes)

		janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	TOTAL 2018
OMR adhérents	CC Marches de Velay	557,76	436,30	526,42	568,34	576,12	569,88	603,72	600,70	505,52	532,36	555,12	530,02	6 562,26
	CC Les Sucs	293,32	246,68	287,76	288,86	303,80	304,34	307,94	358,86	274,52	289,16	300,56	280,78	3 536,58
	TOTAL OMR	851,08	682,98	814,18	857,20	879,92	874,22	911,66	959,56	780,04	821,52	855,68	810,80	10 098,84
Encombrants	Services Techniques communes	26,90	5,72	10,48	29,58	29,87	19,66	22,36	12,12	13,50	8,12	11,84	4,28	194,43
	Déchetterie Monistrol sur Loire	43,10	38,70	48,54	65,20	63,39	50,32	64,42	58,86	47,76	46,86	49,80	47,68	624,63
	Déchetterie Bas en Basset	22,26	17,78	24,66	33,12	33,48	24,10	22,74	25,30	23,08	24,90	21,70	15,60	288,72
	Déchetterie d'Yssingaux	24,24	18,46	36,12	38,28	41,30	40,38	42,80	48,64	30,68	39,14	34,55	24,48	419,07
	Sous total	89,60	74,94	109,32	136,60	138,17	114,80	129,96	132,80	101,52	110,90	106,05	87,76	1 526,85
Plastique	Déchetterie Monistrol sur Loire	10,90	8,30	14,12	17,70	14,77	14,48	15,14	19,00	12,98	14,72	12,34	11,06	165,51
	Déchetterie Bas en Basset	5,48	3,88	7,92	7,98	8,80	6,28	7,00	7,74	5,28	6,90	3,78	4,52	75,56
	Déchetterie d'Yssingaux	6,46	6,16	9,70	10,56	10,90	10,78	14,22	16,22	11,38	13,18	9,80	9,92	129,28
	Sous total	22,84	18,34	31,74	36,24	34,47	31,54	36,36	42,96	29,64	34,80	25,92	25,50	370,35
	TOTAL Encombrants	139,34	99,00	151,54	202,42	202,51	166,00	188,68	187,88	144,66	153,82	143,81	117,54	1 897,20
DAE	Boues	0,00	0,00	7,76	4,70	0,00	1,06	113,04	9,22	0,00	0,00	0,00	0,00	135,78
	Matériaux de recouvrement	140,12	153,98	127,80	122,72	134,66	142,66	120,18	111,32	131,30	146,40	132,89	115,30	1 579,33
	Sable	0,00	0,00	0,00	0,00		14,20					4,84	0,00	19,04
	DIB	488,96	379,80	469,64	339,32	382,84	511,30	397,70	332,64	365,86	388,76	396,86	344,82	4 798,50
	Total DAE	629,08	533,78	605,20	466,74	517,50	669,22	630,92	453,18	497,16	535,16	534,59	460,12	6 532,65
TOTAL Enfouis		1 619,50	1 315,76	1 570,92	1 526,36	1 599,93	1 709,44	1 731,26	1 600,62	1 421,86	1 510,50	1 534,08	1 388,46	18 528,69

	CCMVR		CCDS		TOTAL	
	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)
Ordures Ménagères	6 562,26	228,16	3 536,58	235,80	10 098,84	230,78

La moyenne nationale est d'environ 269 kg/hab./an (données Ademe-2014)

Coût d'exploitation 2018

		janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	TOTAL
ISDND	Prix HT Marché exploitation (forfaitaire)	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	62 682 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	832 682 €
Déchetteries	Encombrant Monistrol	400 €	440 €	480 €	680 €	520 €	560 €	760 €	600 €	520 €	520 €	480 €	480 €	6 440 €
	Encombrant Bas	420 €	350 €	420 €	700 €	560 €	490 €	560 €	490 €	490 €	490 €	420 €	280 €	5 670 €
	Encombrant Yssingeaux	686 €	588 €	980 €	980 €	1 176 €	1 078 €	1 274 €	1 470 €	882 €	1 078 €	882 €	686 €	11 760 €
	Sous-total	1 506 €	1 378 €	1 880 €	2 360 €	2 256 €	2 128 €	2 594 €	2 560 €	1 892 €	2 088 €	1 782 €	1 446 €	23 870 €
	Plastique Monistrol	280 €	240 €	360 €	520 €	360 €	360 €	400 €	480 €	320 €	440 €	360 €	400 €	4 520 €
	Plastique Bas	210 €	210 €	280 €	350 €	420 €	280 €	350 €	350 €	280 €	420 €	210 €	210 €	3 570 €
	Plastique Yssingeaux	392 €	392 €	588 €	686 €	686 €	588 €	882 €	980 €	588 €	882 €	588 €	686 €	7 938 €
	Sous-total	882 €	842 €	1 228 €	1 556 €	1 466 €	1 228 €	1 632 €	1 810 €	1 188 €	1 742 €	1 158 €	1 296 €	16 028 €
	Total HT	2 388 €	2 220 €	3 108 €	3 916 €	3 722 €	3 356 €	4 226 €	4 370 €	3 080 €	3 830 €	2 940 €	2 742 €	39 898 €
	TVA à 10%	7 239 €	7 222 €	7 311 €	7 392 €	7 372 €	7 336 €	7 423 €	6 705 €	7 308 €	7 383 €	7 294 €	7 274 €	87 258 €
	Total TTC	79 627 €	79 442 €	80 419 €	81 308 €	81 094 €	80 692 €	81 649 €	73 757 €	80 388 €	81 213 €	80 234 €	80 016 €	959 838 €

Coût des travaux 2018

Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND s'élève à 256 384,44 € TTC au titre de l'année 2018.

Traitement des DEA

Les recettes relatives au traitement des DAE facturées aux industriels s'élève à 807 440,31 € TTC pour l'année 2018. Ces recettes permettent de couvrir une part importante des charges fixes liées à la gestion de l'ISDND et ainsi de limiter la participation des collectivités adhérentes au SYMPTOM.

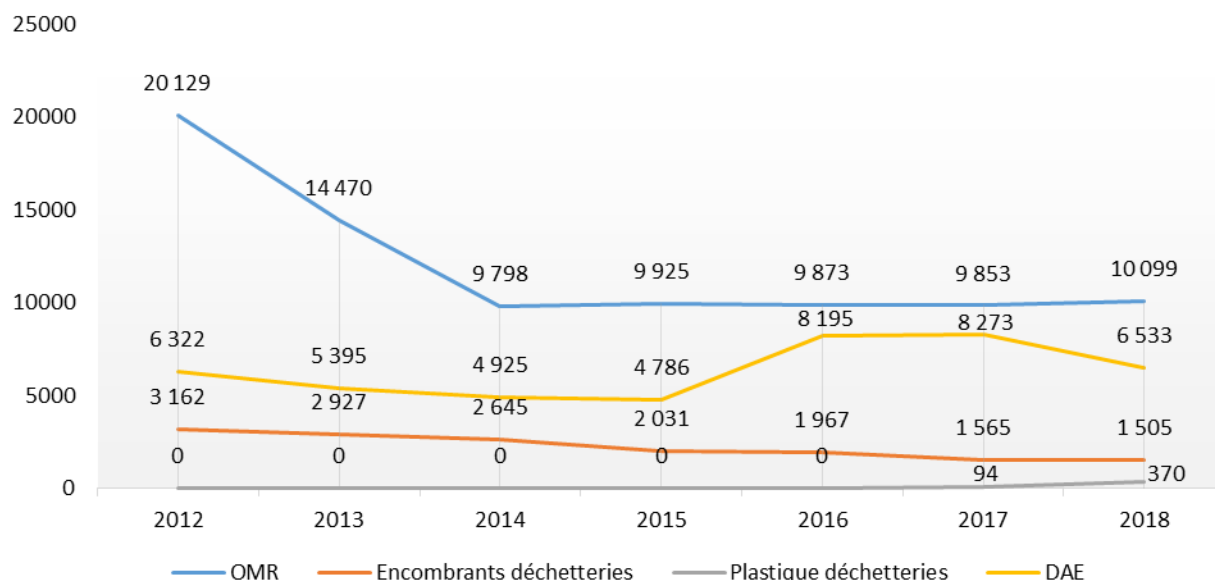
Evolution des tonnages stockés de 2012 à 2018

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017	
								Tonnes	(%)
CC "Marches du Velay-Rochebaron"	6 143	5 537	5 257	5 216	5 096	6 233	6 562	329	5%
CC des Sucs	3 641	3 457	3 335	3 487	3 458	3 487	3 537	49	1%
Bas-en-Basset*	1 464	1 393	1 206	1 223	1 189	/	/	/	/
Valprivas*	122	100							
SICTOM des Monts du Forez	4 422	2 016	/	/	/	/	/	/	/
SICTOM Emblavez-Meygal	4 337	1 966	/	/	/	/	/	/	/
Malvalette*	/	/	/	/	131	133	/	/	/
OMR	20 129	14 470	9 798	9 925	9 873	9 853	10 099	246	2%
Encombrants Monistrol-sur-Loire	1 522	1 462	1 039	721	750	690	625	-66	-10%
Encombrants Bas-en-Basset	656	586	749	455	419,14	367	289	-78	-21%
Encombrants Yssingeaux	557	583	633	679	651,4	376	398	22	6%
Encombrants Services Techniques	427	296	223	176	146,74	131	194	63	48%
Encombrants déchetteries	3 162	2 927	2 645	2 031	1 967	1565	1505	-59	-4%
Plastique Monistrol-sur-Loire**	/	/	/	/	/	43	166	123	289%
Plastique Bas-en-Basset**	/	/	/	/	/	20	76	56	282%
Plastique Yssingeaux**	/	/	/	/	/	31	129	98	314%
Plastique déchetteries	/	/	/	/	/	94	370	277	296%
Déchets Industriels Banals	6 322	5 395	4 879	4 278	4 752	5064	4799	-265	-5%
Boues	/	/	46	508	117	32	136	104	325%
Sable	/	/	/	/	93	0	19	19	/
Matériaux de recouvrement	/	/	/	/	3 233	3177	1579	-1598	-50%
DAE	6 322	5 395	4 925	4 786	8 195	8273	6533	-1740	-21%
TOTAL Enfouis	29 614	22 792	17 367	16 743	20 035	19785	18508	-1554	-6%

* les données ont été intégrées avec celles de la CCMVR

** tonnages de septembre à décembre 2017

Evolution des tonnages annuels enfouis à l'ISDND par type de déchets (2012-2018)



Après une baisse conséquente de la quantité d'OMR enfouies entre 2012 et 2014 liée au départ des SICTOM d'Emblavez-Meygal et des Monts du Forez, celle-ci reste relativement stable depuis l'année 2014. Les Déchets d'Activités Economiques sont en légère diminution. Les encombrants sont en constante diminution grâce au meilleur tri réalisé dans les déchetteries.

d) Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Le Taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes applicable en 2018 est de 24 €/tonne de déchets enfouis. En 2018, plusieurs acomptes ont été versés sur la base des tonnages de l'année 2017 (23 €/tonne en 2017). La régularisation en fonction des tonnages réellement enfouis en 2018 est effectuée sur l'année 2019.

Evolution de la TGAP

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la TGAP	481 002 €	443 618 €	353 536 €	238 829 €	330 539 €	460 803 €	469 055 €
Coût €/tonne	/	/	/	20 €	20,08 €	23 €	24 €

e) Le biogaz

Le biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité (puissance du moteur : 750 kW). Le débit moyen du biogaz est de 250 Normauxm³/h et contient environ 40 % de méthane (CH₄). Lorsque les moteurs sont à l'arrêt (environ 4 jours/an) une torchère prend le relais et brûle le biogaz à très haute température (1200°C).

La quantité de biogaz vendue au titre de l'année 2018 est de 3 851 453 Nm³ pour une recette de 6 864,9 € TTC.



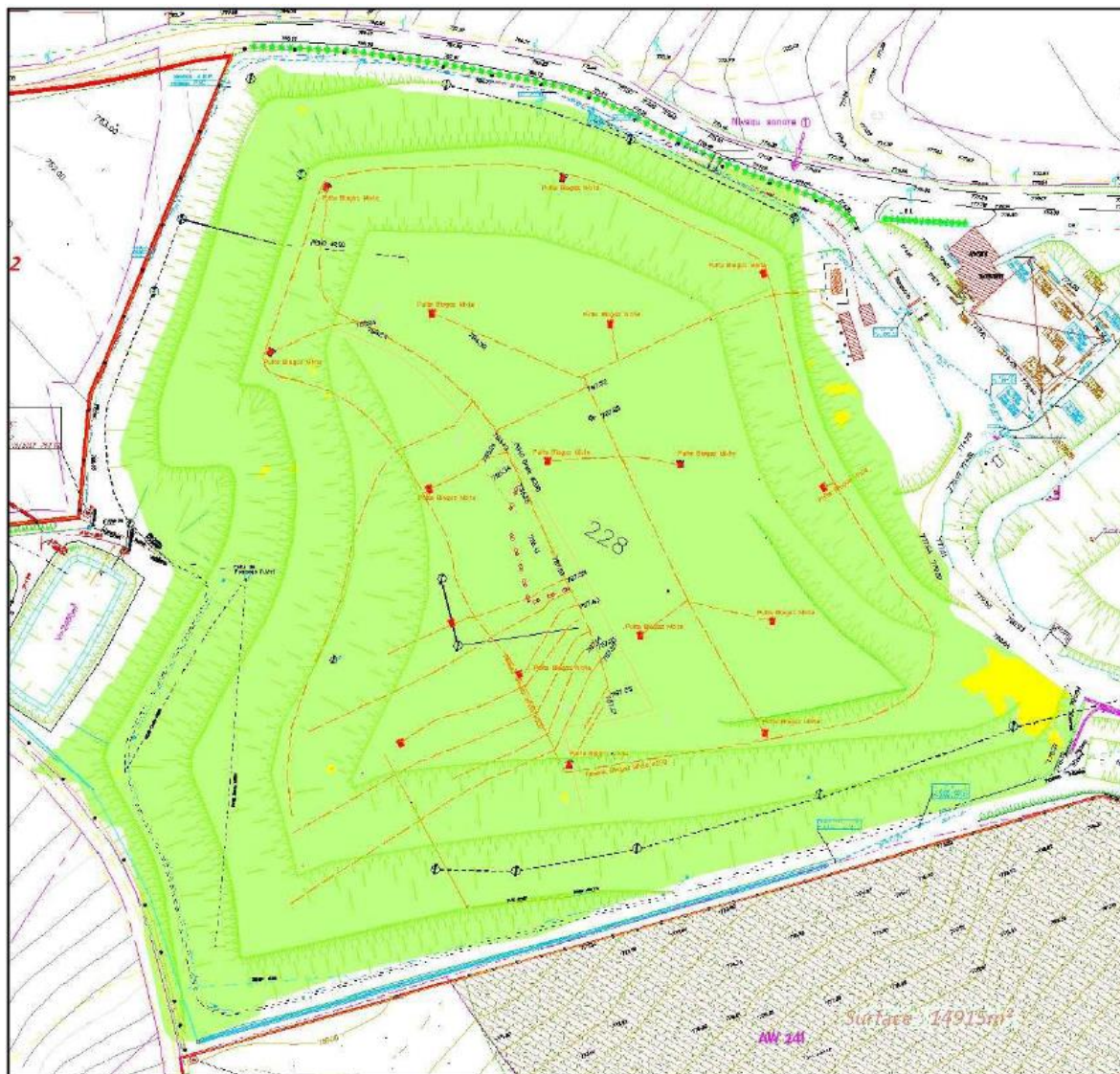
Analyse du biogaz recueilli

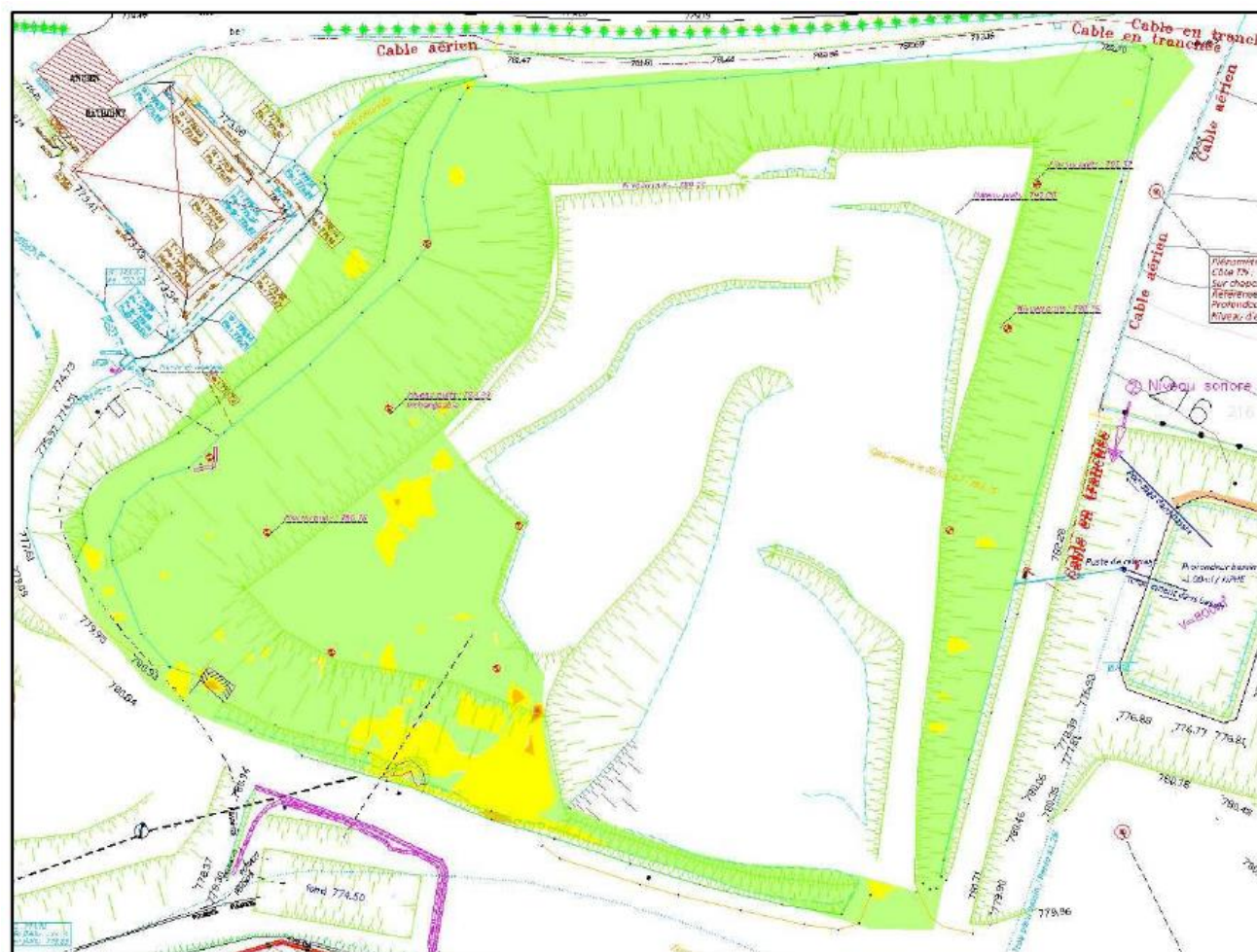
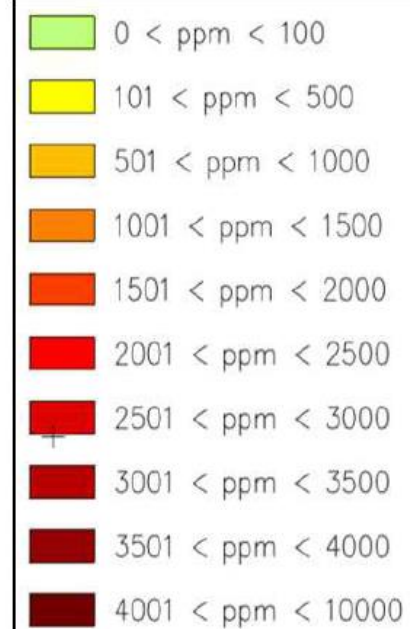
	13/02/2018	24/04/2018	27/09/2018	06/12/2018
CH ₄ en % (Méthane)	38,5	42,6	51,6	48,3
CO ₂ en % (Dioxyde de Carbone)	24,5	26	31,9	31,8
N ₂ en % (Azote)	4,3	3	1,5	2,9
O ₂ en % (Oxygène)	32,3	28,1	14,7	16,7
H ₂ S en mg/Nm ³ (Hydrogène Sulfuré)	746	439	1710	1500
H ₂ en mg/Nm ³ (Hydrogène)	1,2	1,3	1,1	1,4

Une campagne de détection de biogaz a été effectuée en août 2018, afin d'identifier les éventuelles fuites au sein des couvertures des anciens casiers. Cette analyse a été réalisée à l'aide d'un drone et d'un suivi manuel. Le SYMPTTOM a pris toutes dispositions avec l'exploitant pour remédier à cette situation.

Résultats de la campagne de détection de biogaz

Gammes de Concentrations (méthane)	Valeurs relevées	
	Nombre de points	%
De 0 à 100 (ppm.m)	12502	96,73
De 101 à 500 (ppm.m)	405	3,13
De 501 à 1000 (ppm.m)	17	0,13
Total	12925	100

Implantation des concentrations moyennes de CH₄ – casiers A, B, C

Implantation des concentrations moyennes de CH₄ – casier DLégende :

f) Le bruit environnant

Une analyse du bruit émis dans l'environnement du site a été réalisée en mars 2018, afin de vérifier le respect des prescriptions réglementaires.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a fixé, pour la période jour, les niveaux de bruit suivants, à ne pas dépasser :

Période	Niveaux de bruit admissible en limite de propriété	Valeur admissible dans les zones à émergence réglementée
Jour : 7h à 22h sauf dimanches et jours fériés	70 dB (A)	5 dB (A)

Repérage des points de mesure



Résultats des mesures en limite de propriété industrielle

Points de mesure	Période	Niveaux ambiants mesurés (Laeq)	Niveaux ambiants admissibles (Laeq)	Conformité
1	jour	53,5	70	oui
2	jour	49	70	oui
3	jour	59,5	70	oui
4	jour	64	70	oui

Les critères de niveaux limites sont respectés aux points 1, 2, 3 et 4 en période jour.

Résultat de la mesure en zone à émergence réglementée

Points de mesure	Période	Niveau ambiant mesuré (Laeq)	Bruit résiduel mesuré (Laeq)	Emergence calculée	Emergence réglementaire	Conformité
5	jour	53	53 (*)	0	5	oui

(*) L'activité du site n'est pas perceptible, le bruit résiduel correspond au bruit ambiant.

Les critères d'émergence sont respectés au point 5 en période jour.

g) Le traitement des lixiviats

Un réseau de drainage permet de recueillir les lixiviats. Une partie de ces lixiviats est réinjectée dans les casiers afin de favoriser la méthanisation. L'autre partie est stockée dans une lagune puis traitée à la station d'épuration (STEP) de MONISTROL sur LOIRE.

La quantité de lixiviats traitée par la station d'épuration sur l'année 2018 est de 10 707 m³. Le coût de traitement s'élève à 100 867,75 € TTC.

Suite à une campagne de mesures de substances dangereuses dans les eaux, réalisées par un laboratoire accrédité, il s'avère que plusieurs substances dangereuses se retrouvent en trop fortes concentrations dans les lixiviats. L'arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2013-10 impose un maintien de la surveillance pour ces substances.

Article 3 : Mise en œuvre de la surveillance pérenne

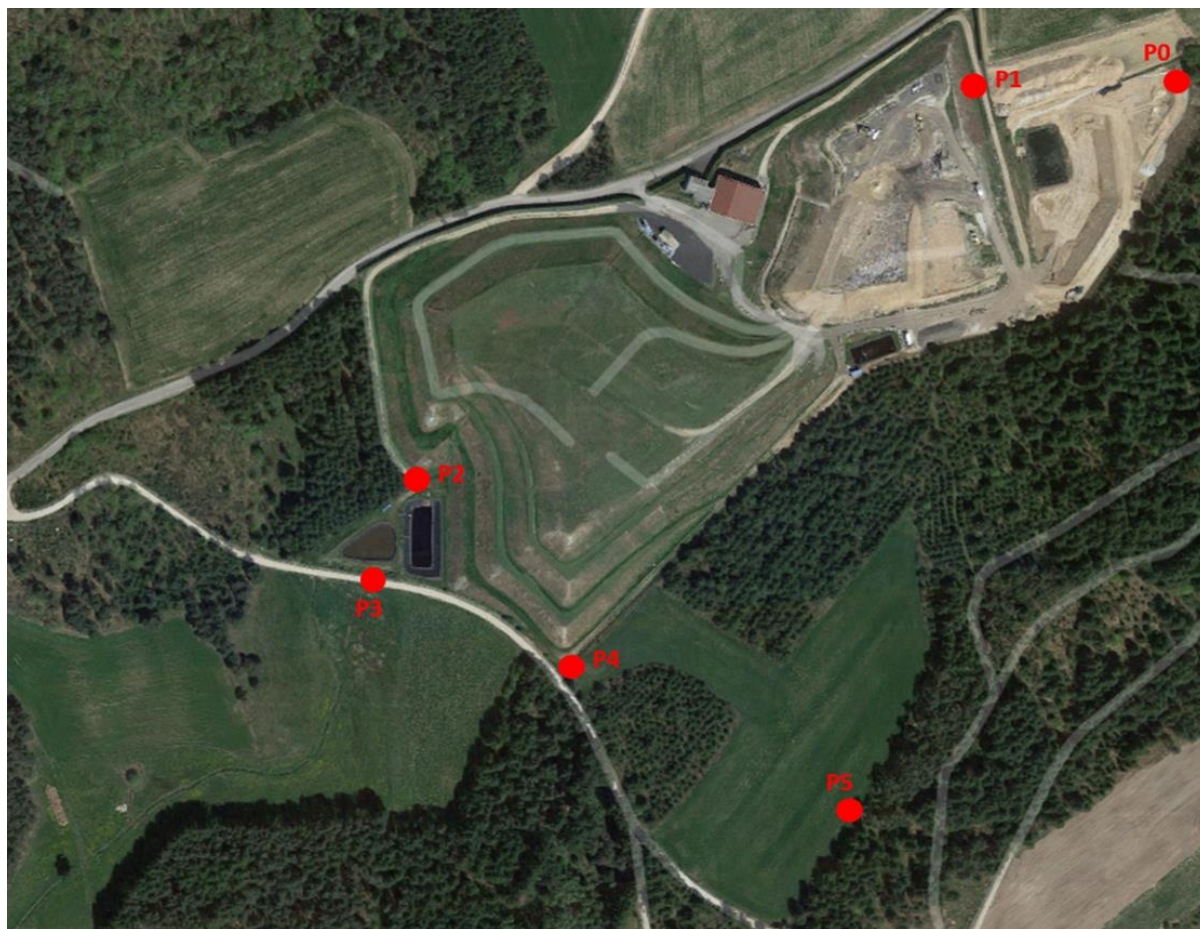
L'exploitant met en œuvre sous 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, le programme de surveillance au point de rejet des effluents industriels en sortie de station de traitement des effluents liquides de son établissement dans les conditions suivantes :

Nom du rejet	Substance	Périodicité	Durée de chaque prélèvement	Limite de quantification à atteindre par les laboratoires en µg/l (source : annexe 5.2 de l'annexe 5 de la circulaire du 5 janvier 2009)
Lixiviats (en sortie du bassin de rétention des lixiviats du site avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées vers la station d'épuration du Foletier de la commune de Monistrol sur Loire)	Arsenic et ses composés	1 mesure par trimestre	24 heures représentatives du fonctionnement de l'installation (la durée peut être adaptée sur justification de l'exploitant selon son activité)	5
	Chrome et ses composés			5
	Zinc et ses composés			10
	Nonylphénols			0,1

Résultats de la campagne de mesures de substances dangereuses

	10xNQ *	21/03/2018	29/05/2018	01/08/2018	13/11/2018
Arsenic (µg/l)	42	51	60	34	64
Chrome (µg/l)	34	400	340	170	200
Nonylphénols (µg/l)	3	< 0.05	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Zinc (µg/l)	78	89	140	31	47

* NQ : Norme de qualité, le maintien de surveillance est exigé lorsque la concentration mesurée est supérieure à 10xNQ.

h) Les eaux souterraines

Résultats de la campagne de mesures de substances dangereuses

	P0	P1	P2	P3
Analyses terrain				
Profondeur du niveau piézométrique	2,61 m	4,08 m	2,38 m	1,43 m
Niveau d'eau	8,89 m	4,92 m	8,62 m	9,57 m
Analyses physico-chimiques				
Carbone organique total	2,9 mg C/l	8,4 mg C/l	13 mg C/l	38 mg C/l
Conductivité à 25°C				
Conductivité à 25°C	56 µS/cm	305 µS/cm	766 µS/cm	1170 µS/cm
Température de mesure de la conductivité	19,3°C	18,9°C	19,2°C	19,2°C
Mesure du pH				
Température de mesure du pH	19,3°C	18,9°C	19,2°C	19,2°C
pH	5,8 Unités pH	3,5 Unités pH	6,3 Unités pH	6,6 Unités pH

III. Indicateurs financiers

A- Résultat des comptes administratifs

Budget SYMPTTOM général

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	3 009 178,39	1 922 634,87	95 725,29	990 818,23
Recettes	3 009 178,39	1 011 196,39	0,00	1 997 982,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 536 372,53	3 246 644,31	0,00	1 289 728,22
Recettes	4 536 372,53	4 299 307,56	0,00	237 064,97

Budget SYMPTTOM Collecte

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	9 168,56	9 168,56	0,00	0,00
Recettes	41 719,32	41 718,32	0,00	1,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	9 287,02	9 285,02	0,00	2,00
Recettes	9 287,02	3 363,23	0,00	5 923,79

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	3 018 346,95	1 931 803,43	95 725,29	990 818,23
Recettes	3 050 897,71	1 052 914,71	0,00	1 997 983,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 545 659,55	3 255 929,33	0,00	1 289 730,22
Recettes	4 545 659,55	4 302 670,79	0,00	242 988,76
Total général des Dépenses	7 564 006,50	5 187 732,76	95 725,29	2 280 548,45
Total général des Recettes	7 596 557,26	5 355 585,50	0,00	2 240 971,76

Endettement pluriannuel SYMPTTOM*

Endettement pluriannuel - ENCOURS GLOBAL					
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Capital restant dû
2018	830 293,64 €	149 818,56 €	680 475,08 €	0,00 €	4 678 444,24 €
2019	900 314,48 €	132 592,35 €	767 522,13 €	200,00 €	4 458 809,16 €
2020	911 936,98 €	113 855,85 €	798 081,13 €	0,00 €	4 141 287,03 €
2021	900 622,05 €	93 851,34 €	806 770,71 €	0,00 €	3 343 205,90 €
2022	805 683,88 €	73 860,70 €	731 823,18 €	0,00 €	2 536 435,19 €
2023	667 577,84 €	57 265,59 €	610 312,25 €	0,00 €	1 804 612,01 €
2024	449 776,80 €	41 999,21 €	407 777,59 €	0,00 €	1 194 299,76 €
2025	334 685,95 €	19 979,71 €	305 306,24 €	0,00 €	786 522,17 €
2026	208 858,99 €	11 079,53 €	188 879,46 €	0,00 €	481 215,93 €
2027	153 883,84 €	11 079,52 €	142 804,32 €	0,00 €	292 336,47 €
2028	153 883,84 €	4 351,69 €	149 532,15 €	0,00 €	149 532,15 €

B- Participation des collectivités adhérentes

Collectivités	Contributions budget général 2014	Contributions budget tri 2014	Total
Bas en Basset	165 511 €	58 085 €	223 596 €
Valprivas	12 036 €	7 906 €	19 942 €
CC "Les Marches du Velay"	718 598 €	321 009 €	1 039 607 €
CC des Sucs	436 144 €		
TOTAUX	1 332 289 €	387 000 €	1 719 289 €

Collectivités	Contributions budget général 2015	Contributions budget tri 2015	Total
Bas en Basset	134 770 €	51 087 €	185 857 €
Valprivas	16 641 €	6 766 €	23 407 €
CC "Les Marches du Velay"	723 456 €	257 044 €	980 500 €
CC des Sucs	460 468 €	43 106 €	503 574 €
TOTAUX	1 335 335 €	358 003 €	1 693 338 €

Collectivités	Contributions budget général 2016	Contributions budget tri 2016	Total
Bas en Basset	83 496 €	57 650 €	141 146 €
Valprivas	20 733 €	6 750 €	27 483 €
CC "Les Marches du Velay"	747 424 €	260 300 €	1 007 724 €
CC des Sucs	472 583 €	175 300 €	647 883 €
TOTAUX	1 324 236 €	500 000 €	1 824 236 €

Collectivités	Contributions budget général 2017
CC "Les Marches du Velay-Rochebaron" *	1 261 592 €
CC des Sucs	672 980 €
TOTAUX	1 934 572 €

Collectivités	Contributions budget général 2018
CC "Les Marches du Velay-Rochebaron" *	1 282 362 €
CC des Sucs	682 210 €
TOTAUX	1 964 572 €

* comprend Bas-en-Basset et Valprivas

C- Budget unique

En accord avec les services fiscaux, le comité syndical par délibération n° 2015.12.47 en date du 16 décembre 2015 a pris acte de la dissolution du budget SYMPTTOM-TVA à effet du 31 décembre 2015.

L'adoption de nouveaux statuts en date du 23 avril 2015 renforce le caractère obligatoire de certaines compétences. Par conséquence, l'ensemble des collectivités adhérentes au SYMPTTOM participent au budget SYMPTTOM et au budget SYMPTTOM-TRI (la Communauté de Communes des Sucs participe au budget SYMPTTOM-TRI depuis le 1^{er} octobre 2015).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un budget unique a été mis en place, regroupant le budget « SYMPTTOM » et le budget « SYMPTTOM-TRI ». Le budget « SYMPTTOM-COLLECTE » a été maintenu pour le remboursement de l'emprunt de la BOM et de bacs roulants.

IV. Tri et Prévention des déchets

Programme Local de Prévention des déchets

Dans le cadre de sa compétence « prévention » le SYMPTTOM a développé un Programme Local de Prévention des Déchets sur la Communauté de Communes Marches du Velay (2012 à 2017), pour lequel des subventions ont été attribuées par l'ADEME. Ce programme a atteint sa cinquième et dernière année en 2017. L'objectif d'une baisse de production de 7% des ordures ménagères auquel s'était engagé le SYMPTTOM n'a pas été atteint avec une diminution de 6,8%.

La Communauté de Communes des Sucs avait mis en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets en même temps que celui du SYMPTTOM. Cependant, l'ADEME a décidé, en fin d'année 3, de ne pas reconduire son soutien, estimant que l'objectif de -7% ne pourrait en aucun cas être atteint.

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

A ce titre, le SYMPTTOM par délibération n°2018.12.29 du 19 décembre 2018, a validé un nouveau programme local de prévention des déchets couvrant cette fois-ci l'ensemble de son territoire, pour la période 2019-2024. Celui-ci sera mis en œuvre en collaboration avec les deux collectivités concernées.

Atelier « pneus »

Au-delà des pneus collectés dans les bennes mises en place à cet effet, les déchetteries acceptent également les pneus jantés, que les agents démantèlent chaque hiver.

Au cours de l'hiver 2018/2019, 2 280 pneus ont été traités et 6,88 tonnes de jantes reprises en ferraille pour une recette de 604,8 €.

Communication

Dans le cadre de sa politique en matière de tri, de prévention et de sensibilisation, le SYMPTTOM a distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs un bulletin d'informations annuel de 16 pages (21 250 exemplaires), réalisé en mai 2018 et un bulletin d'informations trimestriel sous la forme d'un A4 recto-verso en octobre 2018.

En septembre 2018, le SYMPTTOM a réalisé un film pédagogique sur le fonctionnement de ses déchetteries. Ce film est régulièrement diffusé lors d'animations scolaires (il permet la visite « virtuelle » aux scolaires qui ne peuvent pas se déplacer sur site) ou lors de réunions publiques.

En fin d'année, un calendrier a également été mis à disposition des habitants au sein de chaque mairie du territoire, sur le thème de la prévention des déchets, avec pour chaque mois, un geste de réduction des déchets qui était proposé.

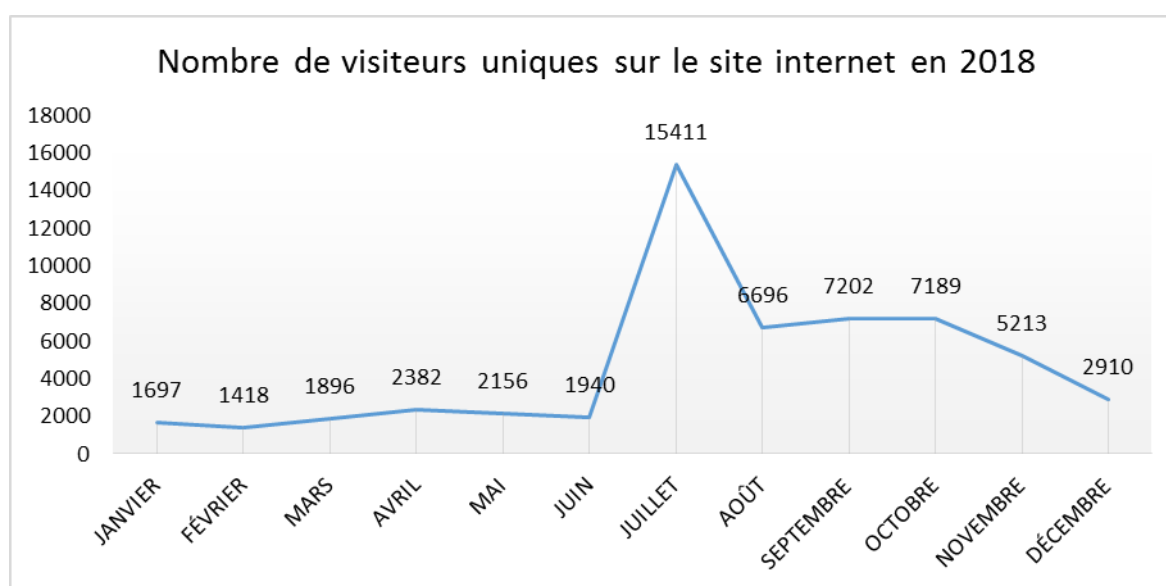
L'ensemble des supports de communication sont conçus en interne, par l'équipe du SYMPTTOM. Ils sont imprimés par l'imprimerie COURT et distribués par l'association Coup de Pouce à l'Emploi et par La Poste, dans le cadre de marchés à bons de commande.

De nombreux guides sur le tri ou la prévention des déchets ont également été réalisés et sont distribués régulièrement à l'usage du grand public et des scolaires.

Site internet

Le site du SYMPTTOM a augmenté son nombre de visiteurs uniques de manière significative en 2018, suite à la refonte du site durant le dernier trimestre 2015. Celle-ci, visait à rediriger les internautes de l'ensemble des collectivités adhérentes vers le site du SYMPTTOM, concernant l'ensemble des thèmes attrait aux déchets.

Au total, le site a comptabilisé 56 110 visiteurs uniques en 2018, soit environ 153 visiteurs uniques par jour.



SYMPTOM

Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

LE SYMPTOM

Présentation
Les élus
Les services
Rapports annuels
Les comptes rendus des conseils

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Présentation
Conditions et tarifs DUE

LES DÉCHETTERIES

MONISTROL SUR LOIRE
BAS EN BASSIN
YSSINGEAUX
Les déchets acceptés
Conditions d'accès

LE TRI SÉLECTIF

Les consignes de tri
Quoi recycler ?

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le Programme Local
Le compostage
Les Papiers Éliminés
Le Gaspillage Alimentaire
STOP PLS
Achats éco-responsables
Le recyclage
(Eco-exemplaire)

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés en cours

TELECHARGEMENTS

Documents en ligne

Actualités



Mise en ligne le 15/05/19

Solécie Ciné - Débat : "Ma vie Zero Déchet" les 04 et 06 Juin 2019

Le SYMPTOM vous propose, en partenariat avec les cinémas d'Yssingeaux et de Monistrol sur Loire, deux soirées Ciné - Débat autour du film documentaire "Ma vie Zero Déchet" de Donatien LEMAÎTRE, Jean-Thomas CECILLO et Donatien LACHAUD. Entrées gratuites. Pour chacune de ces soirées, un petit apéritif zero déchet, concocté par Dame Tartine, précèdera la diffusion du film documentaire les deux soirs.

Le mardi 04 Juin 2019 au cinéma La Grenette à YSSINGEAUX, à partir de 19h30 (diffusion du film à 19h30), en présence de l'association yssingéaise Les Collèges (association d'éco-consommateurs).

Le jeudi 06 Juin 2019 au cinéma La Chapelle à MONISTROL SUR LOIRE, à partir de 19h30 (diffusion du film à 20h00)



Mise en ligne le 10/04/19

Budgets SYMPTOM

- Note Publication Budgets
- Budget principal SYMPTOM
- Budget annexe SYMPTOM Collecte Ordures Ménagères Bas en Bassin & Valpètrus



Mise en ligne le 10/04/19

Plan Régional de Prévention & de Gestion des Déchets

L'ensemble du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est consultable sur le [site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



Mise en ligne le 19/03/19

ATTENTION : PASSAGE AUX HORAIRES D'ÉTÉ !

Pensez-y ! À partir du 1^{er} avril 2019, les horaires d'ouverture des déchetteries changent et passent aux horaires d'été. Vous pouvez les consulter ci-dessous :

- Horaires de la déchetterie de Bas en Bassin
- Horaires de la déchetterie de Monistrol sur Loire
- Horaires de la déchetterie d'Yssingeaux



Mise en ligne le 25/07/18

RAPPORT ANNUEL DU SYMPTOM

Vous pouvez consulter le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets pour l'année 2017 [ICI](#).



Mise en ligne le 20/06/18

MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES ET SEMI-ENTERREES SUR LE TERRITOIRE DU SYMPTOM

À partir du Lundi 25 Juin 2018, les colonnes enterrées et semi-enterrées recueillant la VERRE et les PAPIERS pourront être utilisées par les usagers... [Lire la suite de l'article](#)



Mise en ligne le 14/05/18

BULLETIN ANNUEL D'INFORMATIONS 2018

Vous pouvez consulter le [bulletin annuel d'informations 2018](#) en ligne.



Mise en ligne le 10/04/18

ETUDE PROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DES TONNAGES DU SYMPTOM

Vous pouvez retrouver la présentation de l'étude prospective sur l'évolution des tonnages du SYMPTOM, du cabinet d'étude Valdech [ICI](#).
Document présenté le 10 avril 2018, lors de la réunion publique à la Chapelle, à Monistrol sur Loire.



Mise en ligne le 20/04/18

DEE : VOTRE CONTRIBUTION DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2017, plus de 480 tonnes de Déchets d'Équipements Électroniques ou Électroniques ont été collectées sur les 3 déchetteries du SYMPTOM, soit plus de 63 000 appareils ! Une augmentation de 7,3% par rapport à 2016 ! Cela représente 11,4 kg/hab/an de DEEE recyclés, plus que la moyenne nationale de 10,2 kg/hab/an !

Grâce à vos éco-gestes, ces appareils ont été recyclés et valorisés. Vous avez ainsi permis d'économiser des ressources naturelles : 554 barils de pétrole et 2 162 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de plus de 14 000 milliers de kilomètres parcourus en voiture !

La nature vous dit MERCI !

[Consulter le rapport DEEE développement durable 2017](#)



Mise en ligne le 30/03/18

Avis d'enquête publique

Vous pouvez consulter l'avis d'enquête publique relatif à l'autorisation d'exploiter une ISDND au lieu dit Gampalou, à Monistrol sur Loire, ainsi qu'à la mise en place de servitudes d'utilité publique autour de cette installation [ICI](#).



Mise en ligne le 26/07/18

Avis d'enquête publique

Vous pouvez consulter l'avis d'enquête publique relatif au projet d'extension de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de "Gampalou" [ICI](#).



Mise en ligne le 29/03/17

NOUVEAU : RECYCLEZ VOS CARTOUCHES FILTRANTES D'EAU BRITA

Les cartouches filtrantes d'eau de la marque BRITA sont constituées de trois matériaux principaux : un contenant en plastique, du charbon actif et de la résine échangeuse d'ions. Ces matériaux étant totalement recyclables, BRITA, en partenariat avec SAS COL, a mis en oeuvre une collecte sélective de ces produits en déchetterie. Les cartouches filtrantes sont ensuite envoyées dans un centre de recyclage. L'objectif est de séparer les composants des cartouches filtrantes, destinés à être valorisés et recyclés sur d'autres secteurs industriels (le plastique : secteur plastique pour par exemple devenir des planches de bord de véhicules ; le charbon actif : nettoyé et valorisé pour réutilisation dans le traitement de l'eau brute ; la résine échangeuse d'ions valorisée et réutilisée).



Mise en ligne le 14/09/14

LE GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETTERIES DU SYMPTOM

Ce nouveau guide regroupe l'ensemble des informations qui vous seront utiles lors de vos passages dans les 3 déchetteries du SYMPTOM : les horaires, les déchets acceptés et ceux refusés, ainsi que les conditions d'accès sur les sites. Consulter et télécharger le [GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETTERIES](#) !



Mise en ligne le 18/09/15

NOUVEAU : LOCALISEZ LES ECO-POINTS LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS !

[Retrouvez l'ensemble des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES situées sur le territoire du SYMPTOM](#)

SYMPTOM - 17 rue du Général de Chabron - BP20620 - 41120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57 - secretariat@symptom.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30 et de 13h30 à 17h30

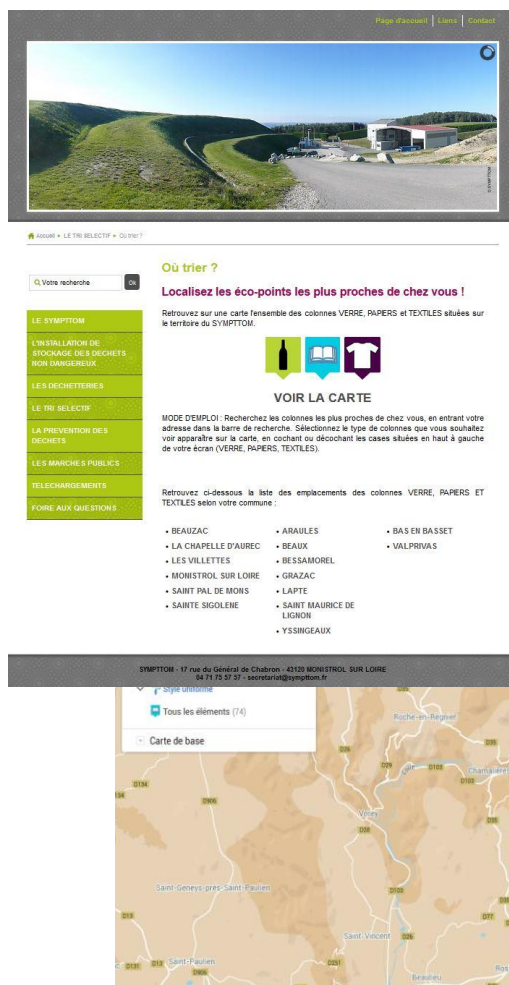
Mariève Magès

Intervention auprès des scolaires

Près de 850 élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets lors d'animations en classe et de visites de déchetteries.

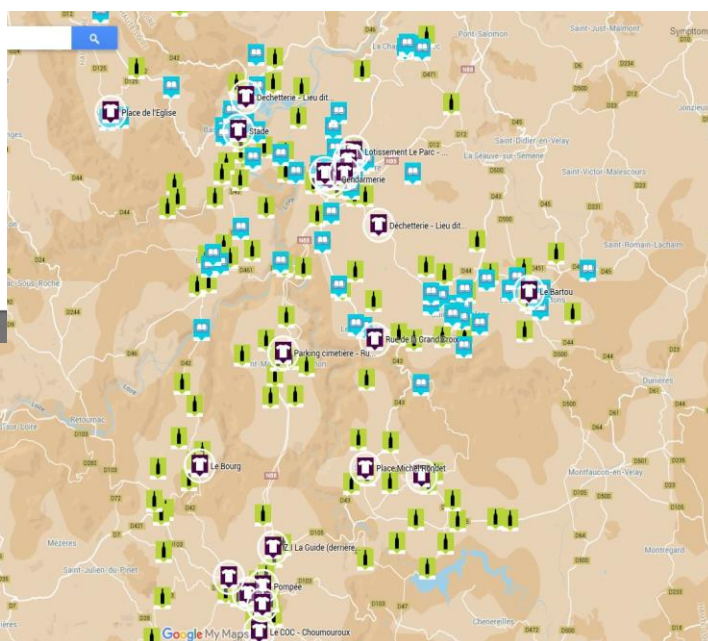
	Communes	Etablissement	Types d'animation	Nombre de classes/animations	Niveau
CC Les Marches du Velay-Rochebaron	Sainte-Sigolène	Ecole Primaire Publique Ecole Primaire Saint-Joseph	Visite déchetterie/ Tri Sélectif/ Prévention des déchets	6	CE2
	Monistrol-sur-Loire	Ecole Primaire Notre D. du Château	Tri sélectif/ Gaspillage alimentaire	5	CP/CE1/CE2
	Bas-en-Basset	Ecole Maternelle Ecole Primaire Publique	Tri sélectif/ Visite déchetterie	9	
CC des Sucs	Saint-Maurice-de-Lignon	Ecole Primaire Publique Ecole Primaire Privée	Visite déchetterie/ Tri Sélectif/ Prévention des déchets	13	GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2
Autre	Villars	CFPPA Montravail	Visite déchetterie et ISDND	2	Adultes

Cartographie des Eco-Points



Un service en ligne pratique pour les usagers : une cartographie interactive de l'ensemble du parc de colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES, de l'ensemble du territoire.

Cette carte interactive permet aux usagers de localiser l'ensemble des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES les plus proches de chez eux.



Cet outil est régulièrement mis à jour au fil des phases de déploiement/de remplacement de colonnes sur le territoire du SYMPTTOM.

Une uniformisation de la signalétique est également en cours afin de faciliter l'identification de chaque type de colonne et d'harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

V. Projets du SYMPTTOM

Exploitation de l'ISDND

Le SYMPTTOM a actuellement une autorisation n°DIPPAL-B3-2016/042 du 12 avril 2016 de 25 000 tonnes annuelle jusqu'en 2026.

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1^{er} juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement) aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations) : papier/carton, métal, plastique, bois et verre.

Des attestations sont demandées aux entreprises, afin qu'elles justifient la mise en œuvre du tri à la source et la valorisation des 5 flux de déchets. A partir du 1^{er} janvier 2019, seuls les déchets ultimes sont acceptés à l'ISDND. De ce fait, le tonnage des DAE/DIB devrait sensiblement diminuer en 2019.

La capacité du casier D arrive à son terme dans le courant du deuxième semestre 2019. La création du casier F, en cours de réalisation, va permettre de prolonger la capacité du site jusqu'en 2023, avec une autorisation d'exploiter de 55 000 tonnes. Une demande d'extension du site, casier E, d'une capacité d'environ 600 000 tonnes (modifiée par un courrier en date du 15 octobre 2018 qui réduit la capacité du casier à 450 000 tonnes soit 22 500 tonnes jusqu'en 2043), a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire le 08 juin 2017 et complétée le 18 septembre 2017. Elle est composée de trois dossiers :

- un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)
- un dossier de demande de mise en comptabilité du PLU
- un dossier de défrichement/déboisement

L'arrêté n°BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018 portant autorisation d'extension du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux nous a été transmis par l'autorité préfectorale début janvier 2019.

Déchetteries

Le marché relatif à l'évacuation et la reprise des cartons en déchetterie a été modifié. Un contrat tripartite a été signé entre l'entreprise Moulin, la société Suez et le SYMPTTOM. La collecte et la mise en balle sont effectuées depuis le 03 avril 2018 par l'entreprise Moulin. La reprise est quant à elle assurée par la société Suez, dans le cadre du contrat Citéo « option Fédérations ».

Suite à une défection de l'entreprise GDE, le marché relatif à l'évacuation et la reprise des batteries en déchetterie a été relancé. Une nouvelle entreprise a été retenue (Jamon), avec une prise d'effet le 01 septembre 2018.

Une analyse des flux de professionnels au sein des trois déchetteries, a été réalisée en septembre et octobre 2018. La déchetterie de Monistrol-sur-Loire est particulièrement concernée. A ce titre, le SYMPTTOM est en cours de réflexion, quant à la possible mise en place d'une déchetterie professionnelle et/ou industrielle.

Tri des déchets issus de la collecte sélective

Le SYMPTTOM a contractualisé pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 avec Citéo, dans le cadre du barème F. Ce dernier est plus défavorable aux collectivités que le précédent (barème E). Ainsi, Citéo a mis en place un soutien de transition pour les 4 prochaines années (2018-2019-2020-2021). Ce soutien d'environ 100 000 € annuel pour le SYMPTTOM viendrait compenser la diminution des soutiens versés par Citéo. Ce soutien de transition est conditionné et fractionné en trois tiers et le montant versé est déterminé en fonction du nombre de critères respectés chaque année par la collectivité :

- Maintenir ses performances de recyclage par matériau, au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).
 - Rechercher les moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri, en veillant à assurer un niveau de qualité de service au public au moins comparable et à un coût maîtrisé pour la collectivité (Critère 2).
- ➔ Elaboration d'un contrat d'objectifs conjointement par le SYMPTTOM et les deux communautés de communes adhérentes.

- Fournir, au plus tard avant fin 2019, un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens (adaptation éventuelle des modalités de collecte, modernisation des centres de tri, information de la population, ...) et définissant les moyens prévisionnels correspondants, permettant ainsi que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant 2022 (Critère 3).

➔ Le SYMPTTOM a participé en 2018 à l'étude territoriale portée par le syndicat SYDEMER. Cette étude a permis de fournir l'ensemble des éléments d'aide à la décision aux acteurs locaux afin d'identifier, parmi plusieurs scénarii, le scénario optimal d'organisation du tri pour le déploiement de l'extension des consignes de tri des plastiques à l'échelle du territoire. Il s'agit ainsi de mettre en place une coopération entre collectivités permettant la mutualisation publique de la fonction tri de façon à sécuriser l'organisation du tri sur le territoire et à mutualiser le coût (montage juridique retenu : GAD : groupement d'autorités déléguées). Le SYMPTTOM n'a pas encore délibéré quant à son choix de suivre ou non le groupement.

VI. Bilan

Evolution des tonnages et des ratios annuels

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	tonnes	11 370	10 487	9 798	9 926	9 743	9 853	10 099
	kg/hab.an	278	253	234	235	229	226	231
Déchets recyclables Hors Verre	tonnes	511	913	1 390	1 403	2169*	2 241	2 334
	kg/hab.an	19	34	51	51	51	52	53
Verre	tonnes	662	747	766	745	1198*	1 286	1 333
	kg/hab.an	25	28	28	27	28	30	30
Déchetterie Hors Gravats	tonnes	5 900	5 748	5 789	5 681	8746*	9 129	10 212
	kg/hab.an	221	213	212	208	206	210	233
Gravats	tonnes	2 182	2 183	2 149	1 948	2855*	2 885	2 940
	kg/hab.an	82	81	79	71	67	66	67
TOTAL	tonnes	20 625	20 078	19 892	19 703	24 711	25 394	26 918
	kg/hab.an	636	615	607	594	582	584	615

* Augmentation importante des tonnages liée à la reprise des compétences sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs. Lorsque l'on rapporte à l'habitant la quantité de déchets produits reste relativement stable.

Ratio 2018 en kg/habitant/an

